



SOMMAIRE

	Pages
<i>Déclaration du représentant de la Jordanie . . .</i>	1
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Arenales Catalán (Guatemala) . . . . .</i>	1
<i>Discours de M. Amiama Tió (République Dominicaine) . . . . .</i>	6
<i>Discours de M. Ramos (Philippines) . . . . .</i>	10
<i>Discours de M. Eban (Israël) . . . . .</i>	14
<i>Discours de M. N'Jie (Gambie) . . . . .</i>	21
<i>Intervention du représentant de la Syrie . . .</i>	23

*Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).*

Déclaration du représentant de la Jordanie

1. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant de la Jordanie pour une motion d'ordre.
2. **M. AL-AAMIRY (Jordanie)** [traduit de l'anglais]: J'ai demandé la parole pour une motion d'ordre en vue d'attirer l'attention des membres de cette Assemblée générale sur une question grave et urgente.
3. Les forces d'occupation israéliennes, poursuivant leur politique de persécution et de terrorisme contre les civils jordaniens pacifiques de la région occupée de mon pays, viennent de déporter la plus haute personnalité musulmane, le Président de la Cour suprême islamique à Jérusalem, le Cheikh Abdul-Hamid Al-Sayeh.
4. La déportation du Cheikh Al-Sayeh, qui est contraire aux principes du droit international et est en violation des résolutions des Nations Unies relatives à Jérusalem et de celles sur la sécurité et le bien-être des habitants, a soulevé l'indignation de la population arabe et a amené une protestation immédiate des chefs des communautés chrétienne et musulmane. Cet acte de mépris total pour les principes élémentaires du droit et de l'ordre met en évidence les buts réels des intentions agressives d'Israël et constitue un maillon dans la chaîne des défis lancés directement aux décisions et aux sentiments de l'Assemblée générale. Les forces d'occupation israéliennes s'efforcent également de recueillir les fruits de leur acte d'agression en créant de nouvelles colonies israéliennes sur des terres arabes et en modifiant le statu quo dans la région.
5. Mon gouvernement, tout en attirant sur ces questions graves et urgentes l'attention des membres de l'Assemblée, se réserve de parler à nouveau de ces violations scandaleuses.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

6. **M. ARENALES CATALAN (Guatemala)** [traduit de l'espagnol]: Prenant la parole pour la première fois au cours de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, c'est avec un plaisir tout particulier que je vous adresse, Monsieur le Président, mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection aux fonctions les plus élevées au sein de l'Organisation des Nations Unies; votre expérience et vos éminentes qualités sont le gage d'une direction juste et intelligente de nos travaux, garantie au surplus par l'esprit de compréhension internationale dont vous avez fait preuve dans votre discours d'inauguration. La délégation du Guatemala est d'autant plus heureuse que votre élection consacre la première application du principe d'équité dont procédait la résolution 1990 (XVIII) de l'Assemblée générale qui a instauré, pour l'attribution de la présidence de notre assemblée, un système de rotation conforme non seulement aux impératifs de la justice, mais aussi à un sage principe de philosophie internationale pour les Nations Unies, qui permet aux différentes régions géographiques et politiques d'apporter leur contribution spirituelle et culturelle à la direction des travaux de l'Organisation. Dans votre discours d'inauguration, vous avez déclaré, Monsieur le Président, qu'il serait impossible de cerner comme il convient les problèmes mondiaux si les pays de l'Europe orientale ne permettaient à l'Organisation des Nations Unies de jouer son rôle universel en participant pleinement à ses travaux; je partage entièrement votre opinion.
7. Ces réflexions, qui nous ont donné l'occasion d'exprimer notre satisfaction de vous voir présider la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale qui vient de commencer, nous rappellent que, l'année dernière, tandis que le nouveau Gouvernement du Guatemala définissait pour la première fois sa position à l'égard de sa participation à l'activité de l'Organisation des Nations Unies, nous avons indiqué que notre politique reposait essentiellement sur les principes d'universalité et de légalité. Je ne saurais commencer mon intervention sans souligner que ces mêmes principes que nous réaffirmons aujourd'hui s'appliquent à la question de l'admission des nouveaux membres, et que nous devons nous efforcer de faire en sorte que tous les peuples de la terre soient représentés au sein de l'Organisation sur la base de la reconnaissance et de l'acceptation des principes de la coexistence internationale qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies.
8. La participation de la délégation guatémaltèque à la discussion générale ne sera cependant pas une

simple répétition des idées ou des réflexions qui ont été exprimées au cours de la dernière session. Nous n'avons pas non plus l'intention d'examiner à fond ou en détail, ni même de façon succincte, les 95 points que comporte notre ordre du jour et qui constituent l'énorme tâche de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. Il appartiendra à nos représentants au sein des diverses commissions d'exposer le point de vue du Guatemala sur ces questions. Nous bornerons aujourd'hui à évoquer en termes généraux certains problèmes particulièrement importants dont nous sommes saisis à la présente session.

9. Dans le domaine politique, pour ce qui est des questions du Viet-Nam et du Moyen-Orient, la délégation guatémaltèque ne croit pas opportun d'aborder dans le débat général les aspects qui prêtent le plus à controverse et qui permettraient d'entrevoir la solution immédiate ou lointaine de ces graves problèmes. La Première Commission devra examiner ces questions d'une manière plus précise, compte tenu de la situation politique actuelle, des perspectives d'avenir et de la volonté politique manifestée par les parties en présence. En revanche, il convient d'épargner aux Nations Unies une erreur facile et courante, qui, sans être nouvelle, a été fréquemment commise ces derniers temps, alors que l'opinion mondiale constatait que l'existence et l'action de l'Organisation des Nations Unies ne permettaient pas de résoudre immédiatement et efficacement les deux plus grands conflits internationaux qui nous préoccupent actuellement plus que jamais.

10. L'an dernier, nous insistions du haut de cette tribune (1413<sup>ème</sup> séance) pour que l'ONU joue un rôle plus actif dans la question du Viet-Nam et nous demandions aux Etats Membres de permettre et de faciliter une démarche du Secrétaire général sur le plan diplomatique, car nous pensions alors, comme nous pensons encore aujourd'hui, que c'était là un des moyens d'action que, compte tenu des circonstances politiques du conflit, les Nations Unies peuvent utiliser pour amener les belligérants à la table des négociations, le cas échéant dans le cadre des Accords de Genève. La tragédie du Viet-Nam, qui a endeuillé tant de familles, continue d'émouvoir les peuples du monde entier. Nous tenons à féliciter le Secrétaire général du dévouement inlassable dont il a fait preuve dans ses démarches diplomatiques et à lui demander simplement de poursuivre ses efforts, en lui renouvelant ici l'expression de la confiance qu'ont en lui le Gouvernement et le peuple guatémaltèques.

11. C'est là tout ce que l'Organisation des Nations Unies a pu faire au cours de l'année écoulée, mais cela met au moins l'un de ses organes principaux, le Secrétariat, à l'abri de toute condamnation morale. Cette condamnation est celle que prononcent les peuples du monde entier, déçus et emplies d'amertume devant l'impuissance de l'Organisation face au conflit du Viet-Nam. On accuse l'Organisation d'être inopérante et de ne réussir que lorsque les deux grandes puissances mondiales sont d'accord. Cette accusation est peut-être fondée, mais ce n'est pas l'Organisation qu'il faut blâmer. Ce n'est pas elle qui est fautive.

12. Lorsque les peuples du monde ont cherché à s'organiser, à l'issue de la seconde guerre mondiale,

ils ont préféré créer un système parlementaire international plutôt qu'un super-Etat. Ce parlement n'exprime pas seulement la pensée et la conscience de l'humanité, il traduit également sa volonté d'action. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies n'ira qu'aussi loin que les Etats Membres le voudront et n'aura d'autre puissance que celle que les Etats Membres souhaiteront lui donner. Les mêmes circonstances qui ont conduit à la création d'un système parlementaire sui generis, comprenant un Conseil de sécurité ayant des fonctions particulières et doté d'un système de veto, ont empêché toute tentative de réforme ou toute volonté politique d'action de prendre une envergure suffisante pour parvenir à modifier les règles de coexistence et de fonctionnement de notre société internationale et ont fait obstacle à ce que notre organisation jouisse d'une autorité plus grande. Dans ces conditions, l'accusation n'est peut-être pas sans fondement, mais elle doit être dirigée contre nous-mêmes, car nous n'avons pas eu la volonté ni la perspicacité nécessaires pour trouver une solution immédiate et satisfaisante au conflit qui offre sans doute l'exemple le plus tragique des problèmes de notre époque. Puisse l'agression disparaître à tout jamais et puissent ceux qui professent actuellement une philosophie de violence découvrir combien vaine est leur position sur le plan historique et combien insoutenable elle l'est du point de vue moral.

13. En ce qui concerne le Moyen-Orient, on s'étonnera sans doute de m'entendre dire que la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies est peut-être moins engagée qu'il ne le paraît. Elle a une part de responsabilité du fait qu'elle ne s'est pas aperçue que la solution provisoire d'une crise donnait une apparence de stabilité à un conflit qui n'était pas résolu quant au fond. Elle a une part de responsabilité dans la mesure où elle ne s'est pas attelée à la tâche difficile qu'est la recherche d'une solution aux divers éléments du problème. Mais on ne peut dire qu'il y a une responsabilité lorsque les efforts de réflexion et de persuasion se heurtent à la volonté politique inflexible des parties directement en cause et surtout si l'on songe — et c'est sur ce point que nous voudrions insister pour l'instant — que ces efforts de réflexion et de persuasion pourront difficilement porter leurs fruits tant que l'on continuera à attiser, au lieu de les apaiser, les instincts belliqueux des peuples qui s'affrontent.

14. L'histoire et l'expérience de l'Organisation des Nations Unies montrent que même s'il existe une solution théorique et même si l'on peut compter sur la volonté politique des dirigeants, cette solution ne peut être mise en pratique tant que les passions déchaînées entravent l'action des hommes d'Etat qui ont des vues larges et constructives et sont animés de la volonté de négocier. C'est ce qui nous fait penser que l'Assemblée générale aura beaucoup de mal à aller au-delà de ce qu'elle a obtenu au terme d'efforts qui, pour avoir été pénibles, n'en étaient pas moins généreux, lors de sa cinquième session extraordinaire d'urgence qui a récemment terminé ses travaux en nous transmettant le résultat de ses tentatives et en nous faisant part de ses préoccupations. Sans être pessimistes, nous estimons cependant que ni la session extraordinaire ni la session actuelle ne

permettront d'arriver à une solution effective et permanente des problèmes du Moyen-Orient, il faudra attendre que, le temps aidant, et sous l'égide de dirigeants éclairés, les peuples belligérants aient retrouvé une certaine sérénité, ce qui les mettra, ainsi que leurs gouvernements, en mesure d'avoir une vue plus juste de leur destin historique, dans le cadre d'une coexistence pacifique et constructive.

15. Tandis que dans certaines régions du monde, les Etats font abstraction de leurs divergences politiques et s'engagent dans la voie de la coopération économique et sociale dans le but d'acquérir une plus grande indépendance régionale et d'offrir à leurs populations de plus larges possibilités de progrès, d'autres peuples, qui ont pourtant un patrimoine ancestral commun, s'affrontent violemment, mettant ainsi en danger leur vie, leur existence même et leur indépendance régionale. Le moins que puisse faire l'Assemblée, et c'est peut-être par là qu'elle devrait commencer, c'est de renoncer aux discussions sur les réalités politiques de la région et ses perspectives futures, d'adresser un appel aux dirigeants de ces pays et aux peuples intéressés pour qu'ils répriment leurs passions belliqueuses et s'efforcent de trouver des formules pratiques leur permettant de faire face à leur destin et d'œuvrer pour le bien-être des générations présentes et futures.

16. Je ne voudrais pas abandonner le domaine politique sans mentionner brièvement la question de l'agression et celle de l'intervention étrangère, tous deux phénomènes qui perturbent cette région ainsi que d'autres régions du monde. Les Nations Unies avaient estimé, il y a 17 ans, qu'il était possible de définir l'agression et, un an plus tard, qu'il était souhaitable de le faire. Au mois de mai de cette année, le dernier Comité auquel nous avons confié l'étude de ce problème n'a même pas pu parvenir à un accord sur la procédure à suivre. Le Guatemala reconnaît qu'une définition de l'agression pourrait contribuer aux efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour éviter, contrecarrer ou prévenir l'agression, et il est tout disposé à continuer à prêter son concours en vue d'atteindre cet objectif. Si les théoriciens du droit et de la politique ont approfondi des notions dont le contraste avec les réalités et les perspectives politiques ne laisse pas d'être inquiétant, le Guatemala n'en pense pas moins qu'il est possible de parvenir à une définition limitée de l'agression, à condition que celle-ci soit complétée par le principe de la non-intervention qui est la pierre angulaire de notre politique étrangère et de la théorie de la coexistence pacifique, consacrée par la Charte des Nations Unies. Même dans cette hypothèse, nous ne pouvons nous défendre de certains doutes lorsque nous songeons qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'une définition de l'agression pour pouvoir, en toute conscience, identifier en tant que violations de la Charte les problèmes les plus graves qui menacent ou risquent de menacer la paix internationale. Mais il serait certes déplorable que la démarche intellectuelle ou philosophique visant à définir une institution du droit international soit le prétexte et l'occasion d'un débat démagogique qui donne lieu à des accusations et contre-accusations, et entraîne une reprise de la guerre politique verbale. La possibilité de procéder à un tel débat nous est offerte par l'exa-

men d'autres questions inscrites à notre ordre du jour, conformément au règlement intérieur de cette tribune internationale.

17. Pour en terminer avec le domaine politique, la délégation guatémaltèque pêcherait par omission si elle n'exprimait la préoccupation que ne cessent de lui causer les problèmes du désarmement et de la dénucléarisation à l'échelle mondiale, et n'annonçait son intention d'apporter sa modeste contribution intellectuelle et politique aux débats de la Première Commission. C'est avec une profonde émotion que nous tenons à rendre hommage au Mexique et à l'Amérique latine, pour le Traité de Tlatelolco signé à Mexico le 14 février 1967, qui interdit les armes nucléaires dans notre région. Nous espérons que les puissances nucléaires pourront très bientôt signer le deuxième Protocole au Traité de Tlatelolco, s'engageant ainsi à respecter la région latino-américaine en tant que zone dénucléarisée. Puisse ce traité servir d'exemple et stimuler les efforts de certaines grandes puissances dont nous envisageons l'issue avec beaucoup d'optimisme.

18. Qu'il me suffise, à cet égard, de rappeler ce qu'a dit le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel (A/6701/Add.1) et de dire que nous espérons comme lui que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont un grand nombre de dispositions rencontrent déjà l'agrément des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, verra le jour, grâce à la conclusion d'un accord sur le problème des garanties.

19. La persistance des explosions atomiques continue à nous préoccuper, et nous sommes prêts à nous solidariser avec tout pays qui s'estimerait à juste titre menacé par celles-ci; mais nous croyons également que l'interdiction des armes nucléaires n'est pas nécessairement incompatible avec les progrès des techniques d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, auxquelles tous les Etats doivent avoir accès.

20. J'aborde maintenant la deuxième partie de ma déclaration et je ferai quelques observations sur trois aspects fondamentaux des travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et social, mais auparavant, il serait peut-être bon de rappeler que nos peuples portent un très grand intérêt à cet important secteur d'activité de l'Organisation et nous poussent à agir d'urgence dans ce domaine. On a tendance à considérer l'Organisation des Nations Unies comme une organisation vouée à la paix; l'opinion publique mondiale et les gouvernements oublient facilement que le préambule de la Charte mentionne le progrès social et l'amélioration des conditions de vie de nos populations.

21. Je ne rappellerai pas l'expression que ce grand serviteur de l'humanité, M. Paul G. Hoffman, a forgée lorsqu'il a dit que l'Organisation des Nations Unies ne s'occupe pas seulement du maintien de la paix, mais aussi de l'édification de la paix, car ces propos semblent subordonner les objectifs économiques et sociaux à l'objectif de paix. Le peuple guatémaltèque et les peuples de ce continent, ainsi que tous les autres peuples qui n'ont encore atteint qu'un développement relatif, savent bien que les besoins

de nos classes les plus déshéritées nous obligent à reconnaître, comme l'admet, en fait, la Charte des Nations Unies, que le progrès économique et social constitue une fin en soi, pleinement justifiée par les principes d'équité. Nous ne contestons nullement que l'amélioration du sort de ce prolétariat qui se fait partout plus nombreux serve la cause de la coexistence pacifique, mais nous pensons et nous savons que, pour la grande majorité des populations du monde, il est peut-être plus important, dans l'immédiat, de résoudre les immenses problèmes auxquels elles se heurtent dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de la formation, plutôt que de maintenir l'équilibre politique dans telle ou telle région lointaine. Cela ne signifie pas que nous devons hésiter à poursuivre résolument notre action en faveur de la paix, ni renoncer à réaliser les conditions de coexistence qui rendraient possible une vie internationale constructive; mais nos gouvernements et les organisations internationales auxquelles nous appartenons doivent s'employer avec la même vigueur à résoudre les problèmes que pose le développement économique et social des nations les moins favorisées.

22. Le Guatemala est heureux de constater que l'Organisation des Nations Unies consacre 85 p. 100 de son budget aux activités dans le domaine économique et social; mais la dispersion et le chevauchement des efforts, en particulier au sein même des organismes des Nations Unies, ne laissent pas de nous préoccuper très profondément. Je reviendrai sur cette question de la prolifération des organismes internationaux dans quelques instants; mais je tiens à dire ici combien je me félicite de constater que le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement marque une étape dans l'action de synthèse et de coordination qui vise à combattre cette regrettable tendance à la dispersion. Les objectifs de ce Programme, à l'égard duquel le Guatemala a contracté une lourde dette de reconnaissance, sont évidents. Il est réconfortant de penser que la valeur pratique de ce programme dépend avant tout de l'efficacité de son administration et de l'aptitude de celle-ci à mener à bien les activités concrètes envisagées. Nous pensons que l'on a accompli un premier progrès dans ce sens.

23. Les deux autres grandes questions d'ordre économique et social dont je voulais parler concernent les mouvements d'intégration économique et des problèmes du commerce mondial.

24. L'année dernière, j'ai dit combien nous savions gré à l'ONU de l'aide qu'elle nous avait apportée, par l'intermédiaire de la Commission économique pour l'Amérique latine, en vue de la création du Marché commun centre-américain. Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que l'Amérique latine a pris conscience des moyens pratiques qui lui permettront de forger sa destinée commune et qu'elle a jeté, dans le courant de l'année écoulée, les premières bases de l'intégration économique latino-américaine. Nous pensons que ces mouvements d'intégration permettent de résoudre plus facilement et plus rapidement les problèmes que pose le développement économique national; et l'expérience montre aussi que ces mouvements tendent en outre à nous faire prendre du champ et à situer dans une juste perspective les

divergences politiques qui, dans le passé, risquaient de compromettre ou de rendre plus difficile la coexistence des nations.

25. En Europe, les hommes d'Etat de l'après-guerre ont estimé qu'en créant ce marché commun européen, il fallait chercher à atteindre un objectif politique en même temps qu'un objectif économique; la structure économique du monde actuel n'offre sans doute pas d'autre solution à l'Amérique latine que celle de l'intégration, et il serait bon que les Nations Unies favorisent également cette forme de coopération dans d'autres régions du monde, car nous sommes convaincus, en dehors du fait qu'elle favorisera la réalisation des objectifs économiques et sociaux, qu'elle aura en outre une incidence positive sur le plan politique, renforçant ainsi le rôle de l'Organisation en ce qui concerne le maintien de la paix. Puissent ces idées s'imposer, en particulier dans une région du monde qui est aujourd'hui le théâtre d'une crise internationale.

26. La troisième et dernière question d'ordre économique dont je voudrais parler a trait au commerce mondial. Au cours des dernières décennies, les principes de justice sociale ont été transformés en un droit fondamental des peuples et en une obligation primordiale pour les gouvernements, et le nouveau critère pragmatique qui s'impose peu à peu au monde entier incite les peuples et les pays les moins développés de notre région à s'employer à faire triompher les principes de justice économique dans leurs relations internationales.

27. Nous reconnaissons qu'il y a des cas où la bonne volonté politique seule ne permet pas de porter rapidement remède aux conflits et aux déséquilibres de la structure interdépendante et complexe du commerce mondial, en particulier lorsque le système d'entreprise privée constitue l'élément décisif de cette interdépendance et de ce problème. Mais nous croyons aussi que si la volonté politique fait défaut, on ne pourra jamais résoudre les difficultés et que là où cette volonté existe, les obstacles résultant de la complexité, de l'interdépendance et de l'immobilisme, si redoutables soient-ils, pourront être surmontés. Je n'en veux pour preuve que le résultat des négociations Kennedy, en particulier pour ce qui est des pays les plus industrialisés, tandis que les faiblesses de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement offrent un exemple frappant de ce qui se passe dans la première hypothèse, c'est-à-dire lorsque la volonté politique fait défaut.

28. Ma délégation tient à rendre un hommage reconnaissant à M. Raúl Prebisch et au personnel de ladite conférence pour la persévérance et le dévouement dont ils ont fait preuve en montrant la voie que doivent suivre nos efforts collectifs et notamment ceux des pays développés. Cependant, le fait que les pays développés n'aient pu accepter les huit points d'action immédiate proposés par 31 pays moins développés au cours de la session de septembre 1966<sup>1/</sup> nous incite à un certain pessimisme. L'Amérique latine attache une importance particulière aux accords

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément No 15 (A/6315/Rev.1), par. 42.

mondiaux sur le café, le sucre et le cacao, à l'élimination des tarifs préférentiels qui ne s'appliquent pas à tous les pays moins développés, à l'octroi de préférences générales et non discriminatoires et aussi, certes, aux questions d'assistance financière, notamment sous forme de prêts non assortis de conditions. Nous espérons que les 77 pays réunis à Alger parviendront à s'entendre sur des solutions susceptibles d'être acceptées par les pays plus développés lors de la Conférence qui se tiendra à New Delhi en février 1968. S'il n'en était pas ainsi, il nous faudrait rechercher des moyens d'action plus efficaces.

29. Notre délégation commettrait une faute impardonnable si, représentant un gouvernement qui s'efforce d'exprimer les profondes convictions démocratiques du peuple guatémaltèque, elle omettait de parler, à propos de ce chapitre, de l'Année internationale des droits de l'homme. Il est évident que, dans certains pays, cette conscience des droits de l'homme et la nécessité de les respecter doivent encore être instillées dans certaines classes de la société ayant des préjugés solidement ancrés. Les Nations Unies doivent songer principalement à certains gouvernements lorsqu'elles lanceront leur appel général. Les violations constantes des droits de l'homme qui sont commises dans de nombreuses régions du monde constituent une honte pour l'humanité tout entière; nous ne pouvons ni ne saurions tolérer que, par leurs agissements ou par leur inaction, les gouvernements se fassent complices de ces violations. Je ne puis résister à la tentation de condamner une fois de plus la politique d'apartheid, mais je n'entends pas, ce faisant, restreindre la portée de mes observations antérieures, qui s'appliquent au monde entier. S'il faut lutter constamment pour faire de la démocratie une réalité vivante, nous formons des vœux fervents pour que les efforts patients des Nations Unies et la clameur unanime de nos peuples assurent le succès de cette lutte en faveur du respect des droits de l'homme.

30. A ce stade de mon intervention, je tiens à souligner que les objectifs de paix, de justice et de développement qui constituent les pierres angulaires de notre organisation convergent vers une solution unique de la vaste gamme des problèmes du colonialisme. Le Guatemala réaffirme ici, comme il le fera de nouveau à la Quatrième Commission, sa position foncièrement anticolonialiste. Nous tenons cependant à rappeler une fois de plus que l'accession à la liberté doit aller de pair avec l'octroi de garanties et la conclusion d'arrangements assurant une véritable indépendance politique et économique, dans le cadre d'une interdépendance dans la dignité, volontairement acceptée conformément aux principes qui régissent le monde civilisé contemporain.

31. Il serait également inconcevable de ne pas parler, à ce stade, des questions de la Rhodésie, du Sud-Ouest africain et des territoires sous administration portugaise. Qu'il me suffise cependant de dire que le Guatemala appuiera toute mesure qui pourrait être adoptée par l'Organisation des Nations Unies ou en son nom et avec son autorisation, en vue d'imposer la volonté de cette organisation, qui représente dans le cadre de nos institutions de droit international,

la pensée et la conscience des Etats Membres qui ont signé la Charte et restent disposés à régler leur conduite sur les principes qui y sont énoncés.

32. Nous devons évoquer ici une autre question coloniale: il s'agit de notre différend déjà ancien avec le Gouvernement du Royaume-Uni concernant la souveraineté sur le territoire de Bêlize. Ce différend est toujours soumis à la médiation des Etats-Unis d'Amérique. Quelque progrès a été réalisé dans l'étude des positions des parties en présence, qui ne perdent jamais de vue le progrès et le bien-être des habitants de Bêlize.

33. Il serait prématuré de prédire les résultats de cette médiation, mais nous tenons à affirmer que nous n'épargnerons aucun effort pour résoudre ce différend. En attendant, le Guatemala réserve, comme par le passé, ses droits sur cette question, en ce qui concerne sa participation à la présente session de l'Assemblée générale.

34. En abordant le dernier point de mon intervention, je tiens à rappeler que l'ensemble des projets et des programmes de l'Organisation des Nations Unies repose sur un admirable corps de fonctionnaires internationaux, qui fait preuve du dévouement le plus sincère dans ses efforts désintéressés. Mais il me faut indiquer que nous éprouvons certaines inquiétudes au sujet de l'ordre du jour et des travaux de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et de ses organes subsidiaires. En effet, le Gouvernement du Guatemala s'inquiète non seulement de la prolifération des entités et organismes internationaux avec les incidences financières et les risques de double emploi qui en résultent, mais aussi de la tendance à élargir démesurément, ou de manière trop ambitieuse, le programme d'action et le cadre des délibérations des organisations et entités existantes. Il est incontestable que le champ de l'action internationale, qu'elle s'exerce indépendamment de l'action nationale ou qu'elle vienne la compléter, est pratiquement illimité; le Gouvernement guatémaltèque voudrait rappeler à tous ceux qui représentent leur gouvernement aux différentes réunions internationales, ainsi qu'aux secrétariats des divers organismes internationaux, qu'il faut absolument limiter les projets et les programmes d'action, compte tenu non seulement de la charge financière qu'ils représentent, mais également de la nécessité de faire porter tous les efforts sur les questions hautement prioritaires. Cette idée, qui doit constamment orienter nos activités internationales, doit être complétée par une autre notion tout aussi importante: il s'agit de la nécessité impérieuse de coordonner les travaux de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées ou de ses organes subsidiaires, et même ceux des organisations régionales ou sous-régionales. Les organismes des Nations Unies doivent absolument, et de toute urgence, se pénétrer du principe de la répartition et de la coordination du travail et éviter les doubles emplois ainsi que la dispersion des efforts et des ressources matérielles et humaines. La Cinquième Commission devrait certes adopter des résolutions énergiques à ce sujet, mais les gouvernements devraient aussi donner des instructions très strictes à toutes leurs délégations auprès d'instances internationales.

35. J'approche de la fin de mon intervention. Ce sont nos représentants au sein des diverses commissions de l'Assemblée qui apporteront notre meilleure contribution aux travaux auxquels nous devons nous atteler. Les observations de base que nous avons tenu à formuler au cours du débat général sont l'expression de notre volonté de coexistence pacifique et constructive avec toutes les nations. Nous conservons l'espoir que cette formule de coexistence, fondement et source d'inspiration de la Charte des Nations Unies, pourra devenir une réalité pour toutes les nations et régir leurs rapports mutuels.

36. Nous tenons à répéter que nous sommes convaincus qu'il est possible de mettre fin aux différends et aux conflits et que nous sommes résolus à contribuer à trouver les solutions souhaitables. Il est regrettable que certains gouvernements n'aient pas encore été instruits par les leçons de l'histoire et qu'ils ne comprennent pas que la violence est stérile et qu'elle ne permet pas aux hommes de se rendre maîtres de leur destinée, si celle-ci doit reposer sur la conscience morale de la valeur de la personne humaine. Si nous sommes les premiers à proclamer et à respecter le principe de la non-intervention et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous voulons également être les premiers à reconnaître que la seule forme de coexistence internationale est celle qui est consacrée par la Charte des Nations Unies et qui repose sur le respect mutuel.

37. Sur la base de ces principes, le Guatemala réaffirme sa foi dans l'Organisation des Nations Unies et exprime l'espoir que cette vingt-deuxième session de l'Assemblée générale se déroulera sous les meilleurs auspices.

38. M. AMIAMA TIO (République Dominicaine) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale; elle espère que les travaux prévus à l'ordre du jour seront menés à bonne fin dans une atmosphère propice grâce à la bonne volonté de ceux qui sont chargés des lourdes responsabilités que nous impose la Charte des Nations Unies. Votre élection nous donne l'assurance qu'il en sera bien ainsi, malgré l'ampleur de la tâche qui nous attend et les difficultés qui peuvent entraver la recherche de solutions viables aux problèmes dont nous sommes saisis, solutions qui tiennent compte de tous les intérêts en jeu et qui répondent à nos aspirations.

39. Nous ne doutons pas que, sous votre direction éclairée, toutes les difficultés, les mésententes et les divergences qui pourront se faire jour au cours de la présente session seront aplanies grâce à l'esprit de modération et de conciliation qui régnait à San Francisco au moment de la création de l'Organisation, qui est maintenant parvenue à maturité, encore que sa raison d'être et son efficacité aient été mises à rude épreuve; or, loin d'avoir été affaiblie en tant qu'instrument destiné à préserver les générations futures du fléau de la guerre, elle a toujours puisé dans ces épreuves la vitalité nécessaire pour proclamer avec autorité les déclarations du préambule de la Charte et défendre les principes qui y sont énoncés.

40. A la dernière session de l'Assemblée générale, la délégation de la République Dominicaine a, pour la première fois, représenté véritablement un Etat démocratique régi par un gouvernement constitutionnel élu au suffrage universel, les principes qui ont servi de fondement à la République de 1844 ayant été bafoués pendant de très longues années.

41. Le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter ici ne fonde pas son désir de justice et de progrès uniquement sur la volonté du peuple de survivre et d'édifier une véritable démocratie conforme à celle que définit la Charte de Santiago du Chili<sup>2/</sup>, mais aussi sur la ferme intention de voir pleinement respectés l'ordre juridique des Nations Unies et les droits fondamentaux de l'homme, qui sont la garantie du genre humain.

42. Un an après cette profession de foi, ma délégation est fière de déclarer que la République Dominicaine constitue aujourd'hui un Etat de droit dont les institutions démocratiques sont garanties par une constitution conforme aux revendications sociales, politiques et économiques du peuple dominicain, malgré l'effondrement économique et financier qu'a connu le pays à la suite de la longue crise politique et des ravages causés par la guerre civile au moment où a été établi le gouvernement constitutionnel le 1er juillet 1966.

43. Le bilan des progrès accomplis par la République Dominicaine depuis l'établissement du gouvernement constitutionnel, à la tête duquel se trouve M. Joaquín Balaguer, permet d'affirmer que la confiance que lui a manifestée la population, dont les suffrages massifs ont traduit la volonté populaire de vivre sous un régime démocratique capable de faire régner la justice, s'est accompagnée d'une confiance sur le plan intérieur et d'un prestige international; le pays se trouvait pourtant encore en proie aux difficultés causées par les graves événements qui ont perturbé pendant tant d'années le fonctionnement des institutions de la République, et l'on n'avait pas encore totalement étouffé la rébellion des forces armées et d'éléments civils, favorisée par les troubles récents et par le fait que la majeure partie de la population possédait une quantité alarmante d'armes destructrices et que de véritables arsenaux étaient cachés dans diverses régions. Il faut reconnaître que si, d'une part, la tâche à réaliser exigeait une campagne vigilante de désarmement au sens propre du mot, il n'était pas moins nécessaire, d'autre part, d'opérer un désarmement spirituel afin de faire disparaître ce dangereux état d'esprit qui faisait obstacle à ce que l'on réussisse à faire comprendre à chacun la valeur et la sagesse des principes qui s'étaient effondrées sous l'influence d'une confusion, impitoyablement engendrée en faisant appel à la volonté et aux sentiments patriotiques qui caractérisent au premier chef un peuple, comme le nôtre, épris de liberté et d'indépendance.

44. A l'heure actuelle, le pays a considérablement progressé sur la voie de la réconciliation et de la pacification de secteurs de la population profondé-

<sup>2/</sup> Organisation des Etats américains, Cinquième Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures, Santiago du Chili, du 12 au 18 août 1959, Acte final.

ment divisés par des griefs politiques qu'une situation économique désastreuse avait aggravés peu à peu si bien que l'état de confusion rappelait certaines catastrophes qui ont bouleversé la vie des peuples.

45. Je manquerais de sincérité si je ne reconnaissais pas en même temps que le pays est encore aux prises avec certaines difficultés qui sont le résultat de l'effondrement général et d'un véritable état de guerre s'accompagnant de toutes les vicissitudes propres à ce genre de situation.

46. Ces difficultés ont nécessairement des répercussions sur les plans établis par le gouvernement pour assainir totalement l'économie du pays et faire de la situation financière celle d'un Etat progressiste où l'ordre juridique et administratif s'efforce d'effacer les traces de l'une des périodes les plus agitées de son histoire.

47. Malgré ces réserves que je me sentais tenu de faire, je dois déclarer que le bilan de la situation en République Dominicaine permet déjà d'espérer que reviendront peu à peu tous les facteurs indispensables à la restauration de l'économie et à la stabilisation des finances.

48. Bien que nous nous relevions à peine des maux qui nous ont accablés sans merci et ont mis en péril les principes démocratiques sur le territoire national, je puis affirmer que les garanties nécessaires à l'investissement de capitaux nationaux et étrangers sont de plus en plus sûres et qu'à l'aide de moyens modernes appropriés l'initiative publique et privée a réussi à mobiliser toutes les forces productives nationales pour tirer de la léthargie dans laquelle elles se trouvent les nombreuses richesses naturelles susceptibles de stimuler les investissements et d'encourager l'exploitation des possibilités innombrables qu'offre le pays, ce qui permettrait de secouer rapidement cette inertie qui est responsable du retard pris dans un domaine aussi important que celui de l'industrialisation des régions peu développées.

49. Pour rendre les plans de développement plus dynamiques, l'administration s'est attachée notamment à encourager la diversification de l'agriculture en accordant à ce secteur une aide sans réserve. On a réussi à intéresser les agriculteurs à l'élevage, qui pourra ainsi être développé, ce qui servira les intérêts des producteurs sur les marchés étrangers. On a aussi assaini la situation de l'industrie du sucre qui se trouvait déficitaire dans certaines zones dépendant de l'Etat. A cet égard, l'augmentation du contingent fixé pour la République Dominicaine sur le marché des Etats-Unis, à la suite des négociations constructives entre les milieux officiels compétents, ouvre de nouvelles perspectives, du point de vue non seulement du rendement économique proprement dit mais aussi de l'acquisition des devises indispensables à une orientation plus ambitieuse de la situation économique et financière, dont le mécanisme scientifique est régi déjà par les méthodes les plus avancées et les mieux adaptées aux modalités, possibilités et exigences du milieu auquel sont destinés ces instruments du progrès économique de l'époque contemporaine.

50. Les programmes du gouvernement, qui portent sur tous les domaines favorables, prévoient des tra-

voux d'électrification, considérant que c'est là un moyen d'assurer une expansion constante de l'industrie ainsi que de meilleures conditions de vie, en réduisant le chômage au minimum et en utilisant une main-d'œuvre mieux rémunérée.

51. Ces programmes, qui sont déjà en cours d'exécution, comprennent un grand nombre de travaux publics divers et, sous la responsabilité directe du gouvernement, un programme massif de construction sera entrepris en vue de résoudre, dans la mesure des possibilités, le grave problème du logement.

52. Les plans de développement, qu'il serait trop long d'énumérer dans le présent exposé de la situation en République Dominicaine, visent également à offrir de meilleures garanties et de plus grandes facilités pour l'expansion commerciale et, en particulier, à assurer des débouchés à l'étranger pour les produits du pays et à accélérer rapidement le rythme de la production. C'est pourquoi la République Dominicaine souscrit aux principes et aux résolutions concernant l'intégration économique de l'Amérique latine, qui ont abouti à la Réunion des chefs d'Etat américains tenue à Punta del Este<sup>3/</sup>, puis plus récemment, à la réunion organisée à l'échelon ministériel à Asunción (Paraguay)<sup>4/</sup>. Il s'agissait là d'une étape indispensable à la création du marché commun latino-américain dans le délai prévu.

53. La politique du gouvernement, qui s'emploie à armer tous les citoyens de la bonne volonté et de l'esprit d'initiative indispensables tout en désarmant les esprits, c'est-à-dire en effaçant de leur mémoire les passions qui ont malheureusement divisé la grande famille dominicaine, a permis d'élaborer tous ces projets, dont certains sont déjà en cours d'exécution. Nous sommes, en effet, convaincus que le sort de notre pays dépend de la pacification des consciences et du passage de cet état révolutionnaire, dont notre peuple a tant souffert, à une révolution véritable qui permette à tous les Dominicains de progresser et de s'unir pour s'engager vers une destinée nouvelle de civilisation et de bien-être général, ces objectifs inflexibles de la République.

54. Enfin, je dois reconnaître que les efforts faits par le Gouvernement et le peuple dominicains pour tirer le pays de la situation difficile dans laquelle il se trouvait ont été grandement facilités par l'assistance technique que nous avons reçue des Nations Unies, par l'aide économique et technique de l'Organisation des Etats américains, et par l'appui financier que nous a fourni l'Alliance pour le progrès, conformément aux principes arrêtés lors de la réunion de Punta del Este, qui a abouti à sa création.

55. J'ai cru devoir, avant d'évoquer les questions inscrites à l'ordre du jour, faire cet exposé bref et précis des progrès réalisés par la République Dominicaine et j'espère avoir, ce faisant, tenu les promesses faites par la délégation dominicaine à la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Ma délégation tient tout particulièrement à remercier

<sup>3/</sup> OEA, Réunion des chefs d'Etat américains tenue à Punta del Este (Uruguay), du 12 au 14 avril 1967.

<sup>4/</sup> Deuxième réunion du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'Association latino-américaine de libre-échange, tenue à Asunción (Paraguay) du 28 août au 3 septembre 1967.

l'Assemblée de l'honneur qu'elle a fait à la République Dominicaine en lui confiant l'une des vice-présidences. Ce fait prouve indéniablement que l'Assemblée apprécie les efforts déployés par mon gouvernement pour réaffirmer les principes d'une véritable démocratie et qu'elle s'efforce de se conformer aux normes établies par la Charte en ce qui concerne la représentation proportionnelle des différentes régions géographiques.

56. La République Dominicaine réaffirme le droit sacré et inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination. C'est ce principe qui a permis à notre peuple d'assurer son indépendance en se séparant de la métropole et de faire participer la République à la vie internationale sous l'influence des idées libérales de la révolution française, de l'idéal de Simon Bolivar et des déclarations relatives aux droits fondamentaux de l'homme.

57. Nous soutiendrons toujours avec conviction que le droit des peuples à se constituer en Etats libres et indépendants, où que ce soit dans le monde, est intangible; nous soutiendrons également que l'aspiration à l'indépendance est l'expression de la conscience des collectivités encore dépendantes, quelle que soit l'étendue du territoire intéressé ou la densité de sa population.

58. Nous tenons à préciser que le fait que notre Etat ait été constitué dans l'exercice du droit à l'autodétermination, qui doit être reconnu à tous les peuples, ne nous permet pas de nous écarter de ce principe, ni de demeurer indifférents lorsque les puissances administrantes portent atteinte à ce droit pour motif politique ou des raisons d'opportunité.

59. En 1961, au cours de la seizième session de l'Assemblée générale, la délégation de la République Dominicaine avait soutenu qu'il était certes vrai que la dénucléarisation devait être une opération unique mais qu'il fallait néanmoins reconnaître que l'Amérique latine, en tant que région, avait le droit de conclure un accord séparé de dénucléarisation. Cinq ans seulement après, presque tous les pays d'Amérique latine partageaient cette opinion.

60. Cette intention d'interdire les armes atomiques tient au fait que, dans cette partie de l'hémisphère occidentale, non seulement les pays sont conscients de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de produire ces armes de destruction massive, mais ils ne veulent pas que l'éventuelle production de telles armes affaiblisse leur économie alors que leurs besoins en matière de développement matériel, social, politique et culturel sont si urgents. Cette situation a fait naître l'état d'esprit indispensable pour faire front commun contre l'introduction dans la région d'éléments pouvant servir à la destruction des masses et empêcher ainsi que le système défensif de certaines des puissances en présence ne soit plus puissant que celui des autres.

61. C'est dans cet esprit que les pays d'Amérique latine ont signé à Mexico, le 14 février 1967, le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (A/6663), fruit du travail de plusieurs sessions ayant précédé l'élaboration de la signature de cet instrument. La décision que le Gouvernement de la République Dominicaine a prise

d'être partie à cet important Traité ne préjuge en rien tous accords auxquels les puissances nucléaires pourraient aboutir au sujet de ce grave problème.

62. Fidèles à la position que nous avons adoptée sur la question du désarmement général et complet, nous continuerons à nous efforcer d'assurer un climat propice à l'adoption, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, d'un instrument qui concrétise cette noble aspiration.

63. Comme la République Dominicaine défend systématiquement le droit des peuples à l'autodétermination, ma délégation est à première vue favorable à l'organisation, en temps et lieu, sous la surveillance de l'ONU, d'une consultation électorale au suffrage universel et direct pour parvenir au règlement de la question de Corée. A cette fin, la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée pourrait peut-être organiser une telle consultation.

64. Mon gouvernement doute que des progrès puissent être réalisés prochainement dans ce domaine étant donné la situation qui règne actuellement dans de vastes régions du monde attachées aux principes de la Charte et aux progrès du droit international positif. Ce problème exige encore des réponses claires et nettes à de nombreuses inconnues avant qu'il ne soit possible d'arriver à une solution définitive. On ne pourra y parvenir sans se heurter à de nouvelles difficultés susceptibles de compliquer le règlement d'une situation qui intéresse non seulement les grandes puissances, mais l'ensemble des Etats Membres de l'Organisation.

65. Quelle que soit la résolution qui sera adoptée sur ce point important de notre ordre du jour, il faudra qu'elle soit conforme aux impératifs du règlement juridique et pacifique des différends. Quelle que soit la méthode qui recueillera l'agrément de la majorité, elle devra tenir compte de tous les faits qui sont à l'origine du problème coréen et qui ont conduit à la situation actuelle avec la participation essentielle du Conseil de sécurité dans les conditions que nous connaissons tous. Quel que soit l'accord auquel on parviendra, il faudra qu'il prévoit un système préventif de mesures de sécurité efficaces et légitimes propres à préserver le statu quo jusqu'à ce qu'une solution définitive intervienne.

66. En ce qui concerne la politique du Gouvernement de la République sud-africaine, nous tenons à affirmer d'une façon générale que, quelles que soient les mesures envisagées elles devront s'inspirer du paragraphe 3 de l'Article premier de la Charte qui définit certains des objectifs et principes des Nations Unies dans les termes suivants: "Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion". Il est clair que dans le cas de cette disposition, le succès dépend du comportement des Etats Membres, encore que, d'une part, toutes les questions liées aux droits de l'homme revêtent un caractère d'urgence en raison des tensions internationales qu'elles créent et qui sont susceptibles de



déclencher ce fléau qui est la guerre, conséquence que tous les Etats Membres se sont engagés à éviter.

67. Cette situation est extrêmement délicate, aussi faut-il faire preuve de la plus grande prudence; les principes de la Charte interdisent, en effet, aux Etats Membres d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres Etats, qu'il s'agisse de Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de sujets de droit international n'ayant pas de liens contractuels avec celle-ci.

68. A cet égard, mon gouvernement estime que vu les tensions auxquelles je viens de faire allusion, nous ne devons pas prolonger au-delà de ce qui convient les sanctions adoptées ni étendre exagérément leur domaine d'application. C'est pourquoi la République Dominicaine éprouve de sérieux doutes en ce qui concerne les questions de la Rhodésie et du Sud-Ouest africain.

69. Je tiens à préciser que mon gouvernement a exposé ces considérations générales dans l'espoir qu'elles inspireront peut-être les Etats qui se soucient de trouver des solutions meilleures.

70. La République Dominicaine se propose de participer aux travaux de la deuxième Conférence de la CNUCED qui se tiendra à New Delhi du 1er au 25 mars 1968, avec une conception réaliste des problèmes auxquels elle doit faire face et dans l'intention d'obtenir la coopération des pays développés pour combattre les influences rétrogrades et les maux tels que l'ignorance, le dénuement et la misère qui, dans le domaine social, accablent les peuples. Il serait souhaitable que nous retrouvions à New Delhi les mêmes espoirs qu'avait fait naître la Conférence de Genève de 1964.

71. Cette première Conférence terminée, la voie vers le progrès qui s'ouvrait pour les pays sous-développés est toujours aussi encombrée d'obstacles. Lorsqu'il sera possible d'évaluer les résultats obtenus sur le plan pratique, on s'apercevra que bien peu a été fait pour traduire dans la réalité les objectifs énoncés dans l'Acte final de Genève<sup>5/</sup>. A cet égard, il convient de signaler tout particulièrement la détérioration des termes de l'échange qui s'est opérée dans le commerce extérieur des pays qui luttent pour atteindre un niveau de vie plus satisfaisant.

72. Il n'est, certes, guère nécessaire de rappeler que nous ne devons jamais perdre de vue le fait que le développement de nos pays dépend principalement des exportations. Ce problème est non seulement inhérent au développement en tant que nécessité vitale des peuples, mais également à la nécessité impérieuse de survivre. Aussi, la chute des prix de la plupart de nos produits de base à des niveaux parfois désespérants constitue-t-elle pour nous une véritable tragédie. Nous estimons cependant qu'en cette époque d'une réalité brûlante, nous ne devons pas nous bercer d'illusions qui pourraient avoir des conséquences imprévisibles.

73. La situation sociale dans le monde est un point de notre ordre du jour qui revêt pour nous un intérêt

tout à fait particulier. Dans un domaine aussi vaste que complexe, on ne pourra prendre de décisions capables d'aboutir à des solutions concrètes et appropriées que par la connaissance approfondie de tous les facteurs et des diverses caractéristiques qu'ils revêtent selon les régions. Il est évident que les guerres commencent d'abord dans l'esprit des hommes, et c'est donc leur esprit qu'il faut former pour défendre la paix.

74. La majeure partie des pays du monde doivent affronter non seulement une crise politique et économique, mais aussi, et de plus en plus, une crise des connaissances. L'histoire nous montre, en effet, que l'incompréhension mutuelle entre les pays engendre le doute et la méfiance et ces sentiments suscitent entre les nations des désaccords et des frictions aboutissant à des guerres. Aussi sommes-nous convaincus que la situation sociale dans le monde doit être étudiée en tenant compte de toutes les particularités susceptibles de se répercuter sur le plan sociologique et capables de mettre les peuples sur la voie d'une vie meilleure, ce qui, en fin de compte, est le chemin qui conduit à la paix.

75. Nous souhaitons une fois de plus que la situation au Viet-Nam puisse être réglée sur la base d'accords donnant satisfaction aux intérêts en présence. Les élections pacifiques et démocratiques qui ont permis au peuple du Viet-Nam du Sud de s'exprimer librement nous portent à croire que l'exercice légitime de ce droit peut répondre au défi des armes. Les résultats de ces élections apportent un élément nouveau aux fins de la décision qu'il y a lieu de prendre pour répondre à l'appel des peuples épris de paix.

76. Enfin, nous sommes convaincus que la situation qui a été créée au Moyen-Orient pourra être réglée par des négociations menées conformément à la procédure de règlement pacifique des différends.

77. Nous autres, Latino-Américains, avons tous dans les veines, encore qu'à des degrés divers, un peu de sang de Don Quichotte; aussi sommes-nous toujours prêts à rompre des lances en l'honneur de cette noble cause qu'est la liberté; seule la liberté peut nous permettre de parvenir à la paix si ardemment désirée. Nous devons assurer la paix et la fraternité internationales si nous voulons survivre. Ce n'est que par la coopération la plus large entre les peuples, seul moyen dont nous disposons, que nous réussirons à nous protéger contre les dangers des visées particularistes. Nous ne sommes qu'une petite nation qui demande aux grandes puissances de réfléchir et d'accomplir le noble devoir qui leur incombe. La voix du plus faible, qui s'appuie sur le droit et la justice, peut devenir plus véhémement que celle du fort, qui s'inspire de ses intérêts politiques. Nous n'aimons pas voir les grandes puissances se servir de leur force pour écraser les faibles, ni voir des nations s'allier pour en détruire d'autres ou pour se détruire entre elles. Une conception pragmatique de l'existence nous enseigne que l'égalité juridique des Etats s'accompagne inévitablement de l'inégalité politique.

78. Ces considérations nous remettent en mémoire la thèse dominicaine classique brillamment et courageusement exprimée par un éminent juriste de notre

<sup>5/</sup> Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I: Acte final et rapport (Publication des Nations Unies, No de vente: 64.II.B.11). Annexes, annexe B.1 a.

pays, M. Americo Lugo, lorsqu'il a déclaré à la quatrième Conférence internationale américaine, tenue à Buenos Aires en 1910, que nous avons toujours été au service d'un idéal élevé, prêts à lutter et à donner nos vies pour lui s'il le fallait. Cette voix prestigieuse d'une petite nation à cette importante conférence a été glorifiée par l'illustre poète argentin, Leopoldo Lugones, qui a dit: "Que cette voix soit ou non celle d'une nation faible, elle est la plus auguste et la plus exaltante qui se soit fait entendre à la conférence." M. Lugo, critiquant l'absence d'un noble idéal à l'ordre du jour, avait déclaré: "Les nations évoluées, riches et prospères cherchent des débouchés; les autres, qui sont faibles et pauvres, avant de s'assurer des débouchés cherchent la paix, la stabilité et la liberté. Je ne crois pas en la richesse — a-t-il ajouté — mais en la vertu; l'idéal est plus nécessaire que le pain. Dissimuler ce que l'on pense, c'est déshonorer la diplomatie. La sincérité doit être la pudeur des nations." C'est Carlos Mascari qui disait de Lugo qu'il était "le défenseur courageux de l'idéal américain".

79. Inspirons-nous de ces idées pour suivre la voie qu'il nous a tracée. Quant à la République Dominicaine, cette ligne de conduite sera la sienne sur le plan national comme sur le plan international.

80. M. RAMOS (Philippines) [traduit de l'anglais]: Au nom de ma délégation, Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la Présidence de l'Assemblée générale pour les délibérations de sa vingt-deuxième session. Votre élection en tant que premier représentant des pays socialistes d'Europe orientale à diriger les débats de l'Assemblée générale est un événement significatif dans l'histoire des Nations Unies. Elle symbolise, ce dont nous nous réjouissons, le degré de maturité, de tolérance et de compréhension atteint par les Nations Unies depuis San Francisco et à travers les vicissitudes de la guerre froide. Nous avons enfin compris que si nos pays professent des convictions politiques divergentes, cela ne doit pas nous empêcher d'élaborer dans la pratique des relations viables nous permettant de consolider de concert l'armature de la paix mondiale et de travailler pour le bien-être de l'humanité.

81. Je voudrais aussi m'associer à l'hommage de sincère admiration et de reconnaissance que les orateurs qui m'ont précédé ont rendu au Président sortant de l'Assemblée, l'ambassadeur Abdul Rahman Pazhwak, de l'Afghanistan, pour la compétence et la sagesse politique avec lesquelles il a conduit les délibérations de cet organe au cours de l'une des périodes les plus critiques de son existence.

82. Qu'il me soit permis maintenant d'exposer le point de vue de mon gouvernement sur certaines des graves questions qui se posent à la collectivité internationale.

83. La situation au Viet-Nam nous cause la plus grande inquiétude. Nous en sommes préoccupés non pas seulement en raison de la proximité géographique des Philippines et du Viet-Nam, mais du fait que cette terre est devenue le banc d'essai de la résolution qu'a le monde libre de résister aux actes

de subversion et d'agression commis sous le masque de guerres de libération nationale. Le triomphe de Hanoi et du Vietcong au Viet-Nam du Sud signifierait que des mouvements semblables pourraient être déclenchés impunément n'importe où dans le monde et y aboutir au succès. Cela donnerait une nouvelle dimension plus dangereuse à la subversion et à l'agression, et aucun pays du monde n'en serait à l'abri. Dans l'intérêt de notre propre survie nationale, nous ne voulons pas que cela arrive.

84. Permettez-moi, à ce propos, de dire que nous appuyons de tout cœur la proposition faite par M. Andrei Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, dans sa déclaration sur la nécessité d'accélérer l'élaboration de la définition de l'agression à la lumière de la situation internationale actuelle [1563ème séance]. Nous rejetons toutefois l'accusation qu'il a lancée contre mon pays et contre les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Thaïlande et la République de Corée, en les taxant d'agresseurs au Viet-Nam.

85. Comme les autres nations alliées, les Philippines se trouvent au Viet-Nam sur la demande d'un pays frère qui a appelé au secours dans sa lutte à la vie à la mort pour préserver sa liberté et son identité nationales contre la subversion de l'intérieur et l'agression de l'extérieur. Mon pays a envoyé un contingent d'action civique au Viet-Nam du Sud. Ce contingent ne combat pas; il se livre à l'exécution de projets médicaux, de constructions techniques et d'action civique; il cherche à aider le peuple vietnamien dans sa tâche de relèvement national. Nous sommes au Viet-Nam pour aider, non pas pour élever des obstacles; pour sauver et non pas pour tuer; pour bâtir et non pas pour détruire.

86. Le peuple vietnamien connaît la guerre depuis près d'un quart de siècle. Aujourd'hui, la situation dans son pays est une menace grave à la sécurité de l'Asie du Sud-Est et à la paix du monde. Nous désirons donc ardemment voir cesser le conflit au Viet-Nam. Il est devenu clair qu'un règlement politique constituerait la méthode la plus rapide et la plus pratique de mettre fin à la guerre, et nous nous réjouissons d'un accord en ce sens. Le Président des Philippines, M. Ferdinand Marcos, a d'ailleurs déclaré ici même devant cette assemblée, l'année dernière [1411ème séance] que les Philippines souhaitaient un règlement négocié au Viet-Nam, aux termes duquel le Nord et le Sud, en même temps que leurs alliés respectifs, conviendraient de cesser les hostilités jusqu'au jour où le peuple vietnamien tout entier pourra librement déterminer son destin conformément au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

87. Telle est toujours notre politique. Nous continuons d'appuyer toute initiative capable de mener la guerre du Viet-Nam à la table de conférence. Nous convenons avec la délégation japonaise que le monde devrait cesser de discuter pour savoir qui a raison ou qui a tort, qui est l'agresseur et qui est la victime de l'agression. Ce qui est urgent, c'est d'entamer des négociations pour mettre rapidement fin à ce dangereux conflit. Il convient de regretter que l'année dernière, les efforts en vue d'un règlement pacifique n'aient donné aucun résultat positif.

88. Nous tenons cependant à souligner que toute négociation de paix doit nécessairement comporter des concessions des deux côtés. Le retrait des forces alliées du Viet-Nam du Sud, qui a été suggéré, sans geste correspondant de la part d'Hanoi, ne pourrait qu'aggraver la situation, et cette suggestion doit donc être rejetée. Nous ne saurions admettre que la paix doive être achetée à n'importe quel prix. La liberté et l'identité nationale d'un peuple courageux ne sont pas des marchandises dont on puisse faire commerce, si tentante que soit l'offre, sur le marché de la paix.

89. Il n'est pas sage non plus de se préoccuper uniquement de savoir quand les négociations de paix pourraient commencer. Nous devons aussi penser à la durée de ces négociations. Les pourparlers qui mirent fin à la guerre de Corée durèrent près de deux ans, et ainsi, pendant deux ans de plus, le combat a continué et le sang n'a pas cessé de couler. Nous devons nous demander si c'est ce genre de pourparlers marathon que nous souhaitons pour le Viet-Nam.

90. Nous sommes encouragés par les progrès accomplis par la République du Viet-Nam dans sa tâche de relèvement national et dans le rétablissement d'un gouvernement civil. Il faut constater particulièrement les résultats des élections récentes, qui se sont déroulées en pleine guerre pour la survie nationale. Le Ministre des affaires étrangères soviétique a tourné en dérision ces élections en les qualifiant de simple "comédie". Nous nous demandons toutefois si ce terme ne conviendrait pas davantage aux élections tenues dans certains pays où un seul parti politique existe, où une seule liste de candidats est admise, où les heureux candidats recueillent un pourcentage surprenant de 99 p. 100 des voix. Au Viet-Nam du Sud, il y avait 11 listes de candidats et la liste gagnante n'a recueilli que 35 p. 100 des voix.

91. Je voudrais à ce stade revenir de nouveau sur l'exposé de politique générale de M. Gromyko [1563ème séance]. Il a longuement parlé du conflit du Viet-Nam et du problème de l'Allemagne. Il nous paraît curieux que M. Gromyko offre un remède pour assurer la paix en Europe et un remède exactement contraire pour assurer la paix en Asie du Sud-Est. C'est ainsi qu'il a dénoncé les "demandes tendant à remanier la carte politique de l'Europe" [ibid., par. 113] et l'incompréhension pour "les réalités de l'Europe actuelle" ainsi que l'incompréhension à l'égard du respect de "l'inviolabilité des frontières qui s'y sont dessinées" [ibid., par. 113] comme des menaces dangereuses pour la paix en Europe. Sa formule pour la paix en Europe semble être la suivante: ne pas agir au mépris des réalités actuelles en Europe, ne pas troubler les règlements politiques existants, ne pas tenter de contester ou d'attaquer l'inviolabilité des frontières, particulièrement des frontières entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est, y compris le mur qui coupe Berlin en deux. En un mot, M. Gromyko nous a tous mis en garde contre les troubles que nous pourrions apporter au statu quo en Europe, de crainte que l'équilibre des forces, dont dépend la paix de ce continent, ne soit dangereusement ébranlé ou détruit.

92. Pour l'Asie du Sud-Est, en revanche, M. Gromyko semble incliner vers la formule exactement opposée. Il propose en effet de ne tenir aucun compte des réalités contemporaines en Asie du Sud-Est, de mettre de côté les règlements politiques existants, de remanier la carte politique de l'Asie du Sud-Est et d'éliminer au besoin par la force des armes les frontières existant entre les deux Viet-Nams — et peut-être aussi entre les deux Corées. Il ne veut pas préserver le statu quo en Asie du Sud-Est, et il n'est pas intéressé à maintenir un équilibre des forces sur lequel puisse reposer la paix dans la région.

93. Sans accepter nécessairement sa recette pour la paix de l'Europe, dont l'élément principal est la division permanente de l'Allemagne, nous sommes forcés de lui demander en vertu de quelle logique autre que celle des intérêts égoïstes de l'Union soviétique et du mouvement communiste international, il prétend que des principes entièrement contraires sont ceux qui conviennent le mieux pour la paix en Asie. Pourquoi l'inviolabilité des frontières vaut-elle pour l'Allemagne et n'est-elle pas applicable au Viet-Nam?

94. Selon M. Gromyko, le Gouvernement soviétique s'est engagé à faire respecter la division permanente de l'Allemagne et est en faveur de l'admission des deux Allemagnes aux Nations Unies. Nous ne pouvons pas souscrire à une telle politique, qu'il s'agisse de l'Allemagne, de la Corée ou du Viet-Nam. Nous estimons que la mutilation de ces pays est temporaire et nous partageons l'espoir qu'un jour viendra où leurs peuples pourront décider librement de la question de l'unification de leurs pays dans le cadre d'un règlement politique négocié. Mais, en attendant, nous partageons pleinement le point de vue soviétique selon lequel les frontières et les lignes de démarcation existantes doivent être respectées, et nous soutenons que ce principe s'applique aussi bien à la Corée et au Viet-Nam qu'à l'Allemagne.

95. Cette analyse semblerait indiquer qu'il existe une certaine inconséquence, voire une contradiction, dans la politique soviétique à l'égard de l'Europe et à l'égard de l'Asie. Mais, en poussant l'analyse, on s'aperçoit qu'il n'y a ni inconséquence ni contradiction. L'Union soviétique est fermement en faveur du statu quo en Europe parce qu'il est évident que c'est son intérêt qu'il en soit ainsi. Mais l'Union soviétique n'a pas d'intérêt à appuyer le statu quo en Asie du Sud-Est, d'abord parce qu'elle ne veut pas fournir à Pékin une arme pour ses allégations fantastiques de collusion entre les Etats-Unis et l'Union soviétique au Viet-Nam, ensuite parce que l'Union soviétique ne veut pas s'opposer ouvertement au point de vue de Pékin selon lequel le statu quo en Asie du Sud-Est doit être renversé par la violence afin d'étendre les frontières du monde communiste, enfin parce que l'Union soviétique ne se sent sans doute aucune obligation particulière de mettre un terme à un conflit qui pourrait mener à un affrontement direct entre les Etats-Unis et la Chine communiste.

96. Si cette analyse des motifs qui inspirent l'Union soviétique est erronée en tout ou en partie, nous sommes prêts à accepter des corrections. Mais, comment est-il possible autrement d'expliquer le refus persistant de l'Union soviétique de discuter et de rechercher une solution à la question du Viet-Nam

aux Nations Unies ou de convoquer à nouveau la Conférence de Genève?

97. La situation en Chine continentale ne constitue pas une menace moins grave à la paix en Asie du Sud-Est et dans le monde en général. Nous voyons avec consternation les événements troublants qui se produisent dans ce malheureux pays. Les récentes explosions nucléaires de la Chine communiste et les menaces criantes de guerre nucléaire qu'elle adresse au monde entier sont bien connues. Nous connaissons aussi — et nous en sommes affligés — les violations récentes du droit international, en particulier les infractions flagrantes à la tradition des immunités diplomatiques, qui se sont produites dans ce pays. Que les incidents semblent être sanctionnés, voire encouragés par le régime de Pékin, est un sujet de préoccupation. Tout aussi inquiétante sont le refus ou l'incapacité des Etats intéressés de prendre une position plus ferme contre de telles violations. Si nous voulons maintenir le respect de la loi et si nous voulons que la justice internationale constitue la base des relations entre Etats, nous ne pouvons laisser passer ces transgressions sans les relever. Notre indifférence ne pourrait que contribuer à un affaissement général de l'ordre international et du droit international.

98. Mais plus pernicieuses encore sont les révolutions culturelles en miniature déclenchées par le soulèvement politique en Chine communiste dans bien des pays d'Asie et d'Afrique. Il semblerait que la Chine communiste ait perfectionné une version nouvelle d'un vieux produit d'exportation communiste, la révolution. C'est là un produit d'exportation dont le monde peut fort bien se passer.

99. Pour toutes ces raisons, la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies est purement académique. Un régime qui bafoue ouvertement les règles fondamentales du droit international, méconnaît les normes traditionnelles de la conduite diplomatique, se livre au chantage nucléaire et rejette le principe de la coexistence pacifique en proclamant la doctrine de la révolution perpétuelle et du caractère inéluctable de la guerre n'a manifestement pas sa place ici. Ma délégation n'a certainement aucune raison de changer d'avis sur cette question.

100. Les excès des Gardes rouges dans la "révolution culturelle" de Mao Tsé-toung ont attiré l'attention du monde entier, mais ce n'est là qu'une phase transitoire dans l'histoire longue et troublée de ce pays. Ce qui constitue une évolution révolutionnaire vraiment saine en Asie, c'est l'effort de coopération entre les nations du Sud-Est asiatique qui se sont unies pour assurer la paix, la stabilité et le progrès des peuples de cette région. Le mouvement d'organisation et de coopération régionales en Asie du Sud-Est représente un jalon important dans l'histoire de l'Asie. Il recèle la promesse d'un avenir meilleur pour les nations asiennes et mérite l'appui des Nations Unies.

101. En Asie, la nécessité du développement économique et social a reçu plus d'attention que jamais auparavant. Les peuples d'Asie ont compris que rien ne pourrait remplacer l'unité et la coopération régionales. C'est ainsi qu'en Asie du Sud-Est nous

avons franchi nos frontières nationales pour rechercher des amis et des associés dans notre tâche de développement économique. Nous y sommes parvenus dans une certaine mesure et nous disposons maintenant de la Banque asiatique du développement dont le siège est à Manille. L'Association de l'Asie du Sud-Est, composée des Philippines, de la Malaisie et de la Thaïlande vient de reprendre vie. Dans la limite de nos modestes ressources, de nombreux projets ont été mis en œuvre et, depuis 1966, diverses conférences d'ordre économique, social et technique se sont tenues dans chacun des trois pays membres.

102. Le mois dernier encore, les Philippines, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande ont créé un nouveau groupe régional, à savoir l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Etant donné que les buts et la composition de cet organe coïncident avec ceux de l'Association de l'Asie du Sud-Est, il a été décidé que les deux groupes fusionneraient, le plus petit, le plus ancien, étant absorbé par le plus récent, qui est en même temps le plus important.

103. Notre région a également assisté à l'organisation du Conseil de l'Asie et du Pacifique (ASPAC), composé de neuf membres, dont les activités se tournent essentiellement vers les nouveaux besoins dans les domaines économique, social et technique. Récemment, ce conseil de l'Asie et du Pacifique a tenu sa deuxième réunion à Bangkok, et les pays membres ont réaffirmé leur résolution de poursuivre les objectifs de l'Organisation. Tous ces groupements régionaux de l'Asie ont été créés conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

104. Puis, ce fut la Conférence pour le développement de l'Asie du Sud-Est qui a tenu sa première réunion à Tokyo, en mai 1966, et sa deuxième conférence en avril dernier, cette année, à Manille. Il faut dire à l'honneur du Japon que le gouvernement de ce pays a décidé de consacrer un montant équivalent à 1 p. 100 de son revenu national au développement économique de la région. C'est le but qui avait été proposé pour la Décennie des Nations Unies pour le développement, mais qui est loin d'avoir été atteint.

105. Passons maintenant à la situation au Moyen-Orient. Les Philippines entretiennent des relations amicales tant avec les pays arabes qu'avec Israël, et nous espérons sincèrement qu'une paix fondée sur la justice sera bientôt établie dans la région. Les Philippines appuient les efforts et les décisions des Nations Unies tendant à résoudre les problèmes déclenchés par les hostilités. Nous sommes contristés par le sort tragique des réfugiés, ces victimes innocentes de la guerre, qui vivent maintenant dans des camps, sont sans foyer, connaissent la misère et l'incertitude de l'avenir. Nous partageons la préoccupation générale pour la préservation et la protection des Lieux saints à Jérusalem et nous souhaitons voir adopter des mesures efficaces pour leur préservation et leur protection.

106. Au Moyen-Orient, nous devons nous efforcer d'atteindre deux objectifs principaux. Tout d'abord, nous devons insister pour que soit respecté le principe selon lequel les Nations Unies n'admettent et ne sauraient admettre que des avantages territoriaux

soient obtenus par la force des armes, quelle que soit la cause ou la provocation; en second lieu, nous devons tout autant insister pour que soient établies des conditions qui garantissent l'intégrité politique et territoriale de tous les Etats de la région et encouragent entre eux la coexistence pacifique et une coopération fructueuse.

107. Nous espérons que le Moyen-Orient, berceau des civilisations et lieu de naissance des religions, deviendra une fois de plus un havre de paix, de tolérance et de progrès, et nous prions pour qu'il en soit ainsi. Nous invitons instamment tous les Etats Membres à s'abstenir de faire du Moyen-Orient, cette région située à la croisée géographique de trois continents, un échiquier des ambitions des grandes puissances. Au lieu d'attiser la haine, la crainte et les conflits entre les peuples de cette région, défendons leur droit de vivre ensemble dans la paix, la prospérité et la liberté.

108. C'est avec un vif intérêt que nous avons suivi les efforts faits par la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement à Genève pour résoudre un problème qui nous hante depuis la naissance de notre organisation. Nous sommes heureux qu'elle ait réussi à se mettre d'accord sur un projet de traité visant à arrêter la prolifération des armes nucléaires<sup>6/</sup>. Nous savons que 24 autres pays, non moins, sont capables de devenir membres du club nucléaire et disposent des ressources nécessaires. C'est pourquoi le temps presse. Le plus grave des dangers pèserait sur l'humanité si le projet de traité soumis par les Etats-Unis et l'Union soviétique à l'examen de l'Assemblée générale était indûment retardé ou n'était pas adopté. Nous espérons donc que le traité sera bientôt un jalon de plus sur le chemin long et difficile du désarmement général aux côtés du Traité sur l'Antarctique de 1959, du Traité de 1963 portant interdiction partielle des essais nucléaires et du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 [résolution 222 (XXI)].

109. Ma délégation a également suivi attentivement les efforts qu'a faits le Comité spécial des opérations de maintien de la paix pour résoudre les divergences de vues entre les Etats Membres sur cette question. Sur la question constitutionnelle fondamentale, notre position est bien connue. Nous pensons que chaque fois que le Conseil de sécurité, organe chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales aux termes de la Charte, ne s'acquitte pas de sa responsabilité, pour quelque raison que ce soit, l'Assemblée générale est investie d'une autorité et d'une compétence résiduelles pour prendre les mesures qui s'imposent. Nous sommes heureux de constater que le principe des rôles complémentaires du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale a été confirmé par les événements récents. Au cours de sa cinquième session extraordinaire d'urgence et à la requête de l'Union soviétique, l'Assemblée générale s'est saisie de la crise au Moyen-Orient, du fait qu'une impasse s'était créée au Conseil de sécurité.

110. Ce fait permet de supposer que l'on pourrait approcher d'une solution de la question constitution-

nelle et arriver à une formule généralement acceptable sur les aspects financiers. Nous espérons également que, tandis que se poursuit la recherche d'une telle formule, les pays hautement développés honoreront leur engagement solennel de verser des contributions volontaires pour combler le déficit que les opérations de maintien de la paix ont entraîné pour les Nations Unies.

111. J'aborde maintenant la question du colonialisme. Tandis que nous sommes satisfaits de noter le rythme accéléré de décolonisation depuis quelques années, nous regardons avec une vive inquiétude l'aggravation persistante de la situation au Sud-Ouest africain, en Rhodésie du Sud et dans les territoires portugais d'Afrique. Naturellement, nous sommes heureux de constater que les Nations Unies ont mis un terme au mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain [résolution 2145 (XXI)] et que, en tant que première mesure vers l'accession à l'indépendance et à la libre détermination de ses habitants, les Nations Unies ont constitué le Conseil des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain [résolution 2248 (S-V)]. Nous sommes satisfaits également de voir que ce conseil a été organisé. Cependant, la tâche qui l'attend est difficile, et la délégation des Philippines appuiera toute proposition visant à renforcer le pouvoir dont disposera le Conseil pour s'acquitter de ses responsabilités.

112. La tension et les luttes raciales dans certains pays font ressortir l'importance et l'urgence de l'œuvre des Nations Unies qui combattent la discrimination raciale et l'apartheid. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale constitue à l'arrière plan de ces efforts une force inspiratrice et dirigeante. Récemment, les Philippines ont été le quatorzième Etat Membre à ratifier cette convention historique, et nous exprimons l'espoir qu'elle entrera bientôt en vigueur.

113. Une fois de plus, nous devons déclarer notre ferme opposition à la politique d'apartheid de la République d'Afrique du Sud, qui représente la forme la plus pernicieuse et la plus révoltante de discrimination raciale que connaît l'homme. Aussi longtemps qu'existera la politique d'apartheid, la porte demeurera ouverte au danger d'une conflagration raciale internationale. Les Nations Unies doivent sans répit faire pression pour vaincre la résistance, l'indifférence et l'ignorance qui ont empêché de nombreux pays de mettre leur politique en harmonie avec les principes de la Charte et les objectifs énoncés dans de nombreuses résolutions contre la discrimination raciale et l'apartheid.

114. Maintenant, je voudrais aborder avec vous le spectacle le plus effroyable et le plus anachronique de notre époque, celui d'un monde divisé en pays riches et pays pauvres, dans lequel les riches s'enrichissent tandis que les pauvres continuent à s'appauvrir.

115. Cette situation avait été prévue par les fondateurs de l'Organisation, qui inscrivent dans la Charte des dispositions prévoyant la coopération internationale pour promouvoir des standards de vie plus élevés, le plein emploi et des conditions de progrès social et économique. Avons-nous été fidèles aux objectifs de la Charte? En toute franchise, nous ne

<sup>6/</sup> Document ENDC/192 et ENDC/193.

pouvons répondre par l'affirmative. Un grand nombre d'Etats Membres ont abordé les problèmes du développement économique et social avec certains doutes, certaines réserves, en agissant de façon équivoque et ambiguë. Ils n'ont pas offert sincèrement et résolument les remèdes nécessaires. Ils ont répondu sans enthousiasme aux besoins croissants des pays en voie de développement, pour ne pas dire qu'il les ont envisagés avec une indifférence délibérée.

116. On ne saurait nier que certains avantages modestes ont été enregistrés. Le programme élargi d'assistance technique des Nations Unies s'est transformé en programme de développement des Nations Unies. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Fonds d'équipement des Nations Unies ont été créées. Il y a une activité plus intense dans la formation professionnelle de personnel scientifique, technique et administratif dans les pays en voie de développement; il y a une campagne plus énergique en faveur du programme alimentaire mondial; les institutions spécialisées des Nations Unies apportent leur contribution à la tâche massive qui consiste à alléger le sort des malades, des ignorants et des affamés dans le monde. Mais les besoins fondamentaux demeurent, à savoir la nécessité de capitaux supplémentaires mis à la disposition des pays en voie de développement, avec des conditions de crédit plus favorables. Malheureusement, les pays développés, socialistes aussi bien que capitalistes, qui ont d'abondantes ressources disponibles ont montré peu d'enthousiasme pour satisfaire ces besoins.

117. Nous savons que les pays en voie de développement, dont un certain nombre sont politiquement émancipés mais ne sont pas encore décolonisés sur le plan économique, doivent apprendre à compter sur leurs propres efforts et leurs propres ressources. Mais même lorsqu'ils l'ont fait, ils sont loin d'avoir atteint leurs objectifs. D'autre part, étant donné que les pays développés ne peuvent demeurer longtemps comme des flots de prospérité au milieu d'un océan de misère et de pauvreté, il est manifestement de leur propre intérêt de transférer des ressources plus substantielles aux pays en voie de développement afin d'assurer une base solide à l'expansion économique mondiale.

118. On nous a dit que les buts les plus modestes de la Décennie des Nations Unies pour le développement, qui a maintenant sept ans d'existence, ne pouvaient être atteints. Ainsi, ce qui promettait être une Décennie de développement peut encore s'avérer être une Décennie de régression. Il y a un danger dans l'apathie apparente des pays développés envers l'effort massif continu qui est nécessaire pour empêcher la division permanente du monde en nations riches et pauvres. Nous devons couper les racines de cette apathie et nous convaincre de nouveau nous-mêmes que nous sommes membres d'une même famille humaine, habitants d'un monde unique et que nous devons agir sincèrement, à la lumière de cette conviction.

119. En conclusion, permettez-moi de rappeler qu'entre cette session et la précédente session ordinaire, l'Assemblée générale s'est réunie et a tenu

la cinquième session extraordinaire et la cinquième session extraordinaire d'urgence. Ces deux sessions extraordinaires ont laissé un grand découragement dans le monde parce qu'elles n'ont pas trouvé de solutions pratiques efficaces aux problèmes qui avaient donné lieu à leur convocation. A cause de ces échecs consécutifs décevants de l'Assemblée générale, nous avons entendu des remarques désobligeantes à l'égard des Nations Unies; on a dit que l'Organisation n'avait pas pu s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales, qu'elle était impuissante et qu'elle avait échoué.

120. Au moment où nous abordons les travaux de cette session ordinaire, ces jugements sévères risquent d'assombrir notre horizon. Cependant, le débat général dans lequel nous sommes maintenant engagés doit fournir une preuve de notre foi renouvelée en l'Organisation et de notre résolution de nous acquitter des responsabilités que nous impose la Charte. Malgré les reculs et échecs temporaires, aucune délégation ici présente n'admettrait que notre organisation est devenue inutile. Nous croyons que notre charte garde toute sa valeur, comme aussi notre organisation. Nous avons confiance qu'avec un effort patient et résolu, il nous sera possible de surmonter nos difficultés et de résoudre nos problèmes.

121. Les Nations Unies demeurent, plus que quiconque, gardiennes de la conscience universelle de l'humanité. En dépit, ou peut-être à cause de son idéalisme, cette organisation reste encore le meilleur espoir de paix et de progrès pour le monde entier. Aussi longtemps que les Nations Unies existeront, le rêve que fait l'homme de donner à tous une vie plus libre et plus facile restera réalisable. Efforçons-nous donc de faire de cette organisation l'organe vivant et dynamique qui répond toujours aux nécessités et aux aspirations de l'humanité. Voilà ce que nous devons faire pour nous-mêmes et pour les générations à venir.

122. M. EBAN (Israël) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, Israël se félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Notre satisfaction est fondée sur un profond respect personnel. Elle est encore accrue par la cordialité qui inspire les relations entre nos pays. Nos peuples partagent le souvenir amer et ineffaçable de la tragédie européenne. Ils sont unis aujourd'hui dans l'instinct qui leur fait désirer l'indépendance nationale et la coopération internationale. Par-dessus tout, ils sont tous deux soutenus par la vision d'un ordre mondial où les diversités nationales et sociales seront préservées, respectées et conciliées. Les principes qui sont à la base de la politique étrangère roumaine sont donc importants pour la paix et la compréhension internationales.

123. La situation internationale que nous passons maintenant en revue ne peut être définie en termes simples. L'heure est suffisamment grave; mais elle ne justifie pas les prédictions apocalyptiques d'une troisième guerre mondiale. Notre ère est marquée par un accroissement constant de la liberté nationale, une intensification de la conscience sociale et une croissance lente, mais perceptible, de la communauté mondiale. Des conflits qui, auparavant, se seraient

transformés en guerre mondiale sont maintenant sensibles à des facteurs qui en limitent la durée ou l'étendue. De plus, l'expérience internationale a montré que, lorsque des problèmes fond l'objet de négociations, en général un règlement est trouvé. Le contraire est certainement vrai aussi. Aucune ressource, aucune technique, aucun remède n'est efficace lorsque l'une des parties à un différend refuse de négocier avec l'autre. Tel est le fait central qui marque les hostilités au Viet-Nam comme la tension dans le Moyen-Orient. Dans ces deux conflits, comme dans tous les autres, tout effort extérieur, y compris les discussions internationales prolongées, est voué à l'échec si la volonté n'existe pas de rechercher un règlement direct.

124. Il est compréhensible que la question du Viet-Nam ait, jusqu'ici, dominé ce débat général. Les hostilités y sont constantes et intenses. Aucun cessez-le-feu n'a été obtenu, et les relations des grandes puissances y sont dangereusement mises à l'épreuve. L'année dernière, j'ai dit ceci:

"Il s'agit de choisir entre une solution négociée maintenant et une solution négociée ultérieurement... le prix de tout ajournement se traduira par de lourdes pertes humaines, un accroissement des destructions, l'agonie prolongée du peuple vietnamien..." [1428ème séance, par. 87.]

Rien ne s'est produit depuis lors qui puisse modifier cette vision pessimiste. Nous sommes renforcés dans notre conviction que toutes les parties impliquées dans la guerre doivent déclarer simultanément leur volonté d'y mettre fin par la négociation et de prendre des mesures réciproques à cet effet.

125. Après tout, les parties reconnaissent maintenant toutes que les Accords de Genève doivent fournir la base d'un règlement. Il est également admis que toutes les parties au conflit devraient participer à la négociation de ce règlement. Ne serait-il pas tragique que cette guerre cruelle se poursuive simplement à cause de divergences de vue sur l'ordre et la nature des mesures que prendrait l'une des parties en réponse à l'action à laquelle l'autre partie s'est publiquement engagée? La déclaration du représentant des Etats-Unis [1562ème séance] justifie pleinement la convocation à bref délai de la Conférence de Genève comme constituant le moyen le plus expéditif de faire passer le conflit du champ de bataille à la table de conférence. Pour les Etats épris de paix, il serait difficile de comprendre pourquoi cette mesure devrait être encore retardée.

126. Le 19 juin [1526ème séance] et les jours suivants, j'ai exposé l'opinion et la politique de mon gouvernement sur le conflit du Moyen-Orient. Cette opinion et cette politique n'ont pas changé. Jusqu'à ce que la paix ait été conclue, nous maintiendrons et respectons pleinement les accords de cessez-le-feu. Nous sommes prêts à négocier leur remplacement par des traités de paix qui assureront la sécurité de tous les Etats du Moyen-Orient et qui établiront les conditions d'une coexistence stable. Dans les négociations avec les Gouvernements arabes, nous ferons des propositions valables et équitables compatibles avec l'honneur national et les intérêts légitimes de tous les Etats. Nous ferons aussi des suggestions de coopération régionale efficace ainsi que de solution

régionale et internationale aux problèmes de population nés des guerres et de la politique de belligérance des 20 dernières années. Bien entendu, nous étudierons attentivement toutes les suggestions que voudront présenter les autres parties à la négociation et nous y répondrons.

127. Bref, nous proposons qu'enfin une guerre de 19 ans prenne fin définitivement par un règlement pacifique et par accord direct. Les principes qui sont considérés comme valables pour toutes les autres relations internationales doivent s'appliquer dans ce cas-ci. Jamais, dans l'histoire des Etats, l'on n'a pu se rapprocher d'un règlement durable en l'absence de la volonté de négocier. Jamais les Nations Unies n'ont approuvé ou justifié le refus d'Etats souverains de tenter de régler directement leurs divergences. En fait, les recommandations répétées du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale demandant aux Etats arabes de négocier un règlement définitif avec Israël pour instaurer une paix permanente n'ont pas eu de suite, d'où les résultats tragiques que nous constatons depuis près de 19 ans.

128. Notre politique tendant à chercher une transition entre le cessez-le-feu et une paix négociée mérite l'appui et le respect sur le plan international. Il n'y a pas d'autre possibilité. Les gouvernements arabes n'ont rien suggéré jusqu'à présent si ce n'est le retour à la situation antérieure au 4 juin. Cela, nous ne pouvons l'accepter. Nous ne suivrons pas la voie irrationnelle du retour à l'anarchie politique et à la vulnérabilité stratégique d'où nous sommes sortis. Le suicide national n'est pas une obligation internationale. Notre route ne nous ramènera pas à un armistice effrité par la belligérance, détruit par le blocus, miné par la guérilla, corrompu par le mépris déclaré de notre souveraineté. L'histoire nous demande d'aller de l'avant dans un nouvel esprit, vers une nouvelle structure de relations pour laquelle il n'y a pas d'autre nom que paix.

129. On a dit que les débats dramatiques et tendus aux Nations Unies, en juin et juillet, n'ont pas conduit à des conclusions substantielles. Cependant, ils ont jeté la lumière sur les options devant lesquelles nous nous trouvons. L'Assemblée générale ne repart pas à zéro. Elle a rendu son jugement, emphatiquement, sur trois questions centrales: elle a refusé de "condamner" la résistance par laquelle Israël, dans l'angoisse et le sacrifice, a pu échapper au danger qui était à sa porte. Elle a rejeté à maintes reprises l'accusation ridicule selon laquelle la décision d'Israël de résister à l'anéantissement devait être qualifiée d'"agression". Elle a repoussé avec fermeté les propositions tendant à revenir à une situation qui avait récemment conduit à une guerre et qui, si elle se reproduisait, en amènerait inexorablement une autre.

130. Ces trois verdicts solennels constituent un jugement international d'une profonde signification et d'une grande force morale. Ils doivent être considérés par les Etats du Moyen-Orient comme un avertissement et comme un guide. Ils constituent un avertissement contre l'illusion que les Etats qui proclament et pratiquent la guerre peuvent compter sur l'indulgence internationale lorsque, après avoir provoqué la guerre, ils refusent la paix. Et ces verdicts constituent un guide pour éloigner les Gouvernements du

Moyen-Orient des restes des conflits du passé et les conduire vers les horizons d'une ère nouvelle meilleure. Ainsi, les discussions récentes à l'Assemblée générale, avec l'expression parallèle d'une opinion mondiale massive, équivalent à une critique incisive de la belligérance intense et virulente des Arabes qui harcèle Israël depuis 20 ans et à laquelle on n'a pas encore renoncé. Chaque année, les Gouvernements arabes viennent se plaindre aux Nations Unies de ce qu'Israël refuse énergiquement de disparaître. Cette plainte a commencé à provoquer la réaction qu'elle mérite.

131. La conclusion opérationnelle la plus importante de nos débats, jusqu'ici, est le rejet de solutions basées sur un retour à la situation explosive du début de juin. Des voix venues des cinq continents ont confirmé ce rejet. Le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire l'a résumé en trois phrases brèves:

"Prêcher... le statu quo politique dans la région, c'est choisir des échappatoires qui, à chaque instant, nous ramèneront à la brutale réalité... Le conflit d'Israël et du monde arabe ne comporte essentiellement que des solutions négociées [1540ème séance, par. 47]... Il faut que le dialogue naisse; alors les solutions progresseront." [Ibid., par. 49.]

132. Toujours dans ce sens, des représentants des diverses traditions et cultures de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, des Amériques et de l'Australasie se sont prononcés contre le retour à la situation précaire du début de juin, en faveur d'un ordre nouveau et stable, contre l'illusion qu'un retrait à partir des lignes de cessez-le-feu pourrait s'effectuer en dehors d'un contexte de paix, en faveur de l'établissement de frontières convenues et d'autres dispositions garantissant contre la terreur et la guerre, contre les ambiguïtés d'un armistice périmé, en faveur de traités de paix garantissant la sécurité pour tous.

133. Je viens de passer en revue une faible partie seulement du consensus international considérable qui s'est réalisé sur la principale question en cause. La logique centrale est que le moment est venu d'innover de façon constructive. La décision irréfléchie prise en mai dernier par le président Nasser de disloquer tous les éléments sur lesquels avait pu s'établir une décennie de stabilité relative n'était pas un épisode passager. Elle a eu des conséquences révolutionnaires. La structure antérieure a été bouleversée sans espoir de réparation. Venant après 19 années de belligérance implacable, la décision égyptienne d'encerclement rapide et de blocus soudain, le recours par la Syrie à la guerre terroriste, l'initiative fatale du roi Hussein — qu'il a avouée publiquement — d'ouvrir les hostilités alors qu'il avait toutes possibilités de s'en abstenir, tout cela a contribué à cette dislocation. Il faut construire un nouvel édifice. Il ne peut s'élever maintenant, il ne pourra durer par la suite, à moins que les Etats du Moyen-Orient ne décident de l'ériger ensemble.

134. La force de la position d'Israël et l'intensité avec laquelle il s'y tient ne peuvent se concevoir que compte tenu d'une dure expérience. Le souci des conséquences de la guerre ne doit pas nous faire oublier les origines de la guerre. Le souvenir domi-

nant, en Israël, aujourd'hui, n'est pas seulement celui du succès militaire, mais aussi celui du péril et de la solitude qui l'ont précédé.

135. Au début de mai, nous croyions encore possible de prolonger une situation et des dispositions qui remontaient à 10 ans. Notre premier souci, alors, était d'empêcher les infiltrations de terroristes organisées avec une intensité croissante par la Syrie et à partir de la Syrie.

136. C'est alors que des nuages jusqu'alors imprévus ont commencé soudain à s'amonceler rapidement et en grand nombre. Le 15 mai, des colonnes égyptiennes ont commencé à pénétrer au Sinai. Le 17 mai, les forces des Nations Unies ont reçu un avis de départ et y ont déféré. Le 21 mai, l'Egypte a mobilisé ses réserves. Le 22 mai, un blocus a été annoncé et imposé dans le détroit de Tiran. Le 1er juin, le Gouvernement égyptien a fait savoir par écrit à d'autres Etats que la raison d'une telle action était l'existence d'un état de guerre. Des ordres opérationnels ont alors été envoyés aux forces aériennes égyptiennes, désignant les objectifs israéliens qu'elles auraient à bombarder. Une reconnaissance quotidienne de ces objectifs a commencé. Le 25 mai, radio-Le Caire a annoncé officiellement: "Le peuple arabe est fermement résolu à effacer Israël de la carte". Le 30 mai, l'Egypte et la Jordanie ont signé un pacte pour l'encerclement et l'étranglement d'Israël. Ce même jour, Nasser a déclaré: "Les armées de l'Egypte, de la Jordanie, de la Syrie et du Liban sont stationnées aux frontières d'Israël. Elles ont derrière elles les armées de l'Irak, de l'Algérie, de Koweït, du Soudan et de toute la nation arabe. Cette action va stupéfier le monde. L'heure de la décision a sonné."

137. Dès le début de juin, l'Irak avait adhéré au pacte égypto-jordanien, en même temps que Nasser adressait à Israël ces paroles menaçantes: "Nous vous faisons face dans la bataille et nous brûlons du désir de la voir commencer pour prendre notre revanche". C'est ainsi que le 4 juin, le nœud coulant s'était resserré au point de devenir intolérable. Quarante-vingt-dix mille soldats égyptiens, avec 900 tanks, étaient massés sur notre frontière, leurs colonnes avancées à quelques heures de Tel-Aviv. Quarante mille soldats syriens sur des positions avantageuses dans les collines étaient prêts à attaquer la Haute Galilée. La Jordanie avait braqué son artillerie et ses mortiers sur les centres à population dense d'Israël, à Jérusalem et dans l'étroite plaine côtière vulnérable. Des troupes de l'Irak, de Koweït et d'Algérie prenaient position dans l'espoir de partager la gloire et le butin qu'apporterait l'annihilation d'Israël. Deux cents tanks étaient massés contre Eilat, à la pointe méridionale d'Israël. Le blocus avait privé Israël de ses échanges et de ses contacts maritimes avec toute la moitié orientale du monde. L'économie et le commerce d'Israël étaient paralysés par la mobilisation totale de la main-d'œuvre. Pendant tout ce temps, le Conseil de sécurité écoutait avec patience, et sans trop de reproches, les franches déclarations des représentants arabes annonçant calmement qu'un état de guerre existait avec Israël et que, partant, les Etats arabes avaient tous les droits résultant de l'état de belligérance.



138. A chaque heure qui passait, il devenait plus évident qu'aucun organe des Nations Unies ne pourrait faire quoi que ce soit, ou même dire grand-chose qui puisse aider ou même consoler Israël dans l'épreuve imminente. L'opinion mondiale était saisie d'horreur, mais impuissante, en voyant approcher le désastre qui menaçait Israël. Les implications morales et historiques de la chute possible d'Israël devinrent le thème central de discussions tumultueuses dans le monde entier. Un peuple qui avait perdu 6 millions des siens dans une orgie de haine allait maintenant être attaqué, dans l'abri et le refuge de sa nation. L'Assemblée devrait songer que ce dessein d'agression, monstrueux et soudain, avait été conçu par l'Égypte contre Israël à une époque où pas un cheveu de la tête de l'Égypte n'avait été touché, où aucun intérêt égyptien n'avait été violé, et où, depuis 10 ans, il n'y avait pas eu le moindre heurt entre les forces égyptiennes et israéliennes.

139. Israël lui-même, pendant ces journées tendues, pesait avec une profonde solennité le problème de sa survivance. En 3 000 ans d'histoire nationale, il n'avait pas connu beaucoup d'heures semblables. Car ce qui était en cause avait été bien précisé par le président Nasser, en des paroles qui resteront inscrites sur les tablettes de l'histoire aussi longtemps que l'on racontera et que l'on se rappellera le drame de juin dernier. En effet, la déclaration faite par lui le 26 mai répond à toutes les questions sur les motifs et la responsabilité de cette tragédie. Voici cette déclaration.

"Le peuple arabe veut se battre. Nous avons attendu le bon moment, où nous serions tout à fait prêts. Nous avons senti récemment que notre force était suffisante et que si nous nous battions avec Israël, nous pourrions, avec l'aide de Dieu, remporter la victoire. Charm-el-Sheikh sous-entend une confrontation avec Israël. Cette mesure nous fait un devoir impérieux d'être prêts à nous lancer dans une guerre totale avec Israël."

140. Et trois jours plus tard, alors que de nouvelles brigades blindées se dirigeaient vers Israël, ce même message était répété en termes plus brefs:

"Si nous sommes parvenus à restaurer la situation qui existait avant 1956, il ne fait aucun doute que Dieu va nous inspirer et nous aider à restaurer la situation qui existait avant 1948."

141. Ainsi, pour la première fois depuis la création des Nations Unies, on proclamait ouvertement l'intention de supprimer un Etat souverain. Et on la proclamait dans des conditions propices à sa réalisation.

142. Tous les Israéliens et des multitudes dans le monde entier se rappelleront toujours cette heure sombre. Seules une vigilance exceptionnelle et la rapidité de la résistance à ces desseins d'agression ont permis d'éviter un désastre qui aurait pesé pour toujours sur la conscience de l'humanité. Maintenant, ce souvenir nous hante et inspire notre politique future. C'est notre premier devoir et notre résolution suprême que de garantir qu'une situation aussi dangereuse ne se reproduise plus jamais. Ce devoir et cette résolution doivent avoir le pas sur toute autre considération.

143. Les leçons de cette expérience s'offrent à nous en pleine clarté. La situation nouvelle que nous recherchons doit différer de l'ancienne sur une série de points essentiels. Nous ne pouvons nous résigner à nouveau à un état unilatéral de belligérance ou nous contenter de situations intermédiaires qui ne soient ni la guerre ni la paix. Conformément à toutes les traditions et à tous les précédents en matière de droit international, la situation de cessez-le-feu doit faire place à des traités de paix, avec le corollaire automatique qu'il sera mis fin en permanence à la belligérance.

144. Nous sommes de l'avis de ceux qui ont dit que les lignes d'armistice fragiles qui ont été violées doivent être remplacées par des frontières reconnues, avec d'autres dispositions assurant notre sécurité contre la terreur, la destruction et la guerre. Et il est vital, à nos yeux, que cette situation nouvelle repose sur des arrangements contractuels souscrits par Israël et par chaque Etat arabe et engageant leur responsabilité. Aucune déclaration ou garantie extérieure, aucune affirmation générale des principes de la Charte, aucune recommandation ou déclaration d'organismes internationaux, si irréprochables soient-elles, ne saurait remplacer la responsabilité souveraine des gouvernements intéressés. Je souligne ce point en songeant à certaines propositions, comme par exemple celles que la Yougoslavie a soumises à d'autres gouvernements — mais non pas à Israël — et en vertu desquelles on s'éloignerait des lignes de cessez-le-feu sans que des dispositions de paix aient été convenues directement avec les Etats arabes.

145. On ne rend aucun service à la cause internationale en cherchant à substituer des solutions habiles, mais inefficaces, aux engagements nationaux directs et réciproques. L'effondrement des arrangements de 1957 sur Gaza et le Détroit de Tiran a tenu dans une large mesure au fait que la responsabilité égyptienne n'avait jamais été directement affirmée ou engagée. Et ce que nous avons vécu en mai et juin nous a servi de leçon pour ce qui est de la portée des garanties internationales dans l'état actuel de l'équilibre de puissance dans le monde. La paix au Moyen-Orient, avec les accords appropriés et les dispositions en vue de leur application, doit provenir de la région elle-même. On ne peut la greffer de l'extérieur. Le Moyen-Orient n'est pas un protectorat international. C'est une région où se trouvent des Etats souverains, ayant la responsabilité principale de l'ajustement de leurs relations mutuelles.

146. Ces considérations sont en rapport direct avec le rôle des Nations Unies dans le conflit du Moyen-Orient. Le fait que les Nations Unies n'ont pas été en mesure d'empêcher la guerre a un rapport étroit avec la question de savoir quels sont leur capacité et leur titre à imposer la paix. Les intérêts des parties et de l'Organisation elle-même exigent que l'action des Nations Unies soit adaptée d'une manière réaliste aux capacités de l'Organisation. Un appel aux Etats du Moyen-Orient pour qu'ils négocient les conditions de leur coexistence future, voilà la mesure la plus constructive que puisse prendre cette Assemblée générale. Ce dont les Nations Unies doivent se défendre énergiquement, c'est la tendance

à voir dans leur seule existence un substitut à la négociation et à dresser une barrière à un règlement direct. Le Secrétaire général a franchement discuté ce danger dans son introduction au rapport annuel à la vingt et unième session de l'Assemblée, où il a écrit:

"Dans des cas tels que ceux de la Force d'urgence des Nations Unies, de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et de la Force des Nations Unies à Chypre, le fond même du problème, du point de vue de l'ONU, tient à ce que les parties directement mêlées au différend persistent à ne faire preuve d'aucune volonté arrêtée de rechercher une solution raisonnable. En fait, il semble parfois — et peut-être est-ce effectivement le cas — qu'elles aient tendance à considérer que la simple présence des Nations Unies les libère de toute obligation pressante de faire un effort vraiment sérieux pour régler le différend qui les oppose <sup>7/</sup>."

147. Une preuve existe déjà que les Etats arabes considèrent les Nations Unies comme un refuge contre la nécessité de faire la paix. Or, c'est là exactement l'antithèse de ce que cette organisation doit être. Les Nations Unies sont un instrument pour mettre fin aux conflits, et non pas une arène où ils se déroulent. C'est lorsqu'elles servent de pont pour rapprocher, et non pas de coin pour écarter, qu'elles répondent à leurs fins les plus élevées. Il n'est pas de précédent, dans la vie internationale, du refus d'Etats de reconnaître un autre Etat, si ce n'est pour exercer un état de guerre contre lui. Les organes des Nations Unies devraient prendre garde de ne pas sanctionner ou approuver ce refus par inadvertance, par action ou par omission. Ce n'est pas pour des raisons de procédure que nous insistons sur la négociation directe. Il s'agit d'une question de principe et de fond. Le refus de négocier est identique d'une manière inhérente au refus de vivre en paix. Un processus aussi complexe que la transition d'un état de belligérance prolongée à un ajustement pacifique ne peut certainement pas être envisagé dans une atmosphère d'ostracisme. Mon gouvernement ne pourra jamais considérer l'état de belligérance comme terminé tant que les Gouvernements arabes, quoi qu'ils fassent par ailleurs, maintiendront leur refus de négocier un règlement avec nous.

148. Au cours de sa cinquième session extraordinaire d'urgence, l'ensemble de cette assemblée a reconnu qu'un changement radical de l'attitude arabe envers Israël était une condition essentielle de tout mouvement pour s'écarter de la situation actuelle. Tout en espérant et en croyant que ce changement se produira, nous devons constater qu'il ne s'est pas encore produit. Lors de la récente conférence "au sommet" des Gouvernements arabes tenue à Khartoum du 29 août au 1er septembre, ces gouvernements ont proclamé trois principes: pas de reconnaissance, pas de négociations et pas de paix ou de conciliation avec Israël. Or, la reconnaissance, la négociation et la paix sont les thèmes centraux du système de la Charte.

En les rejetant tous, ces gouvernements placent leurs relations avec Israël hors du contexte de la Charte et renoncent ainsi à leur droit moral et légal d'invoquer la Charte au service de leur propre cause.

149. Mohammed Hasanein Heykel, le porte-parole principal de la politique égyptienne, a donné la semaine dernière dans un article une interprétation inquiétante des décisions de Khartoum. Il y écrivait en effet:

"La porte n'est pas close à l'action politique pour traiter de la phase immédiate de la lutte arabe, mais il n'y aura ni paix ni négociations avec Israël."

Et il ajoutait:

"La porte de l'action militaire reste en tout temps ouverte à ceux qui sont capables de mener cette action, à condition qu'ils soient appuyés par d'autres Etats arabes et qu'ainsi leur puissance militaire ne soit pas sapée par des pressions économiques. La République arabe unie est, plus que tout autre Etat, capable d'une action militaire, et cela pour plusieurs raisons. Combattre représente donc une possibilité majeure pour le règlement du problème urgent. En fait, c'est à la force aérienne qu'incombe la responsabilité principale de l'action militaire."

150. La conclusion est évidente. On peut définir la politique arabe en termes simples: l'objectif est d'obtenir le retrait d'Israël par des pressions politiques tout en refusant le moindre engagement dans le sens de la paix, pour être ainsi libre de reprendre ensuite, dans des conditions plus propices et avec l'aide des nouvelles armes soviétiques, la tentative d'annihiler Israël qui a été faite il y a trois mois et qui a échoué. Voilà la politique arabe actuelle. Chacun, ici, le sait bien. Il ne devrait faire aucun doute que les Nations Unies ne peuvent coopérer à une telle politique, ni rien faire pour l'encourager. Demander à Israël d'échanger la sécurité contre la vulnérabilité et de se mettre lui-même dans la situation qui conviendrait le mieux pour un nouvel assaut arabe, ce serait bafouer la prudence internationale et la moralité la plus élémentaire. En s'y opposant résolument, la communauté internationale aidera, en définitive, à comprendre mieux la nécessité de passer de deux décennies de guerre à de nouvelles possibilités de paix. La ferme attitude adoptée par l'Assemblée générale au cours de sa dernière session a pu faire naître certaines tendances réalistes. Il serait tragique qu'un mouvement d'impatience ou une modification inconsidérée de l'attitude prise empêche ces tendances de mûrir.

151. Au cours du débat qui aura lieu sur la situation au Moyen-Orient, nous présenterons de nouvelles propositions concernant les aspects internationaux et humanitaires de la crise actuelle. Il est regrettable que le Gouvernement jordanien, dont la décision belliqueuse du 5 juin a provoqué l'exode des réfugiés de la rive occidentale du Jourdain à la rive orientale, cherche maintenant à tirer parti de leur triste sort pour en faire un instrument de la lutte politique. Il y a un mois, ce gouvernement invitait instamment les réfugiés à retourner à l'ouest dans le contexte d'une incitation aux désordres civils. Et maintenant que des milliers de réfugiés pourraient revenir, dans

<sup>7/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Supplément No 1A (A/6301/Add.1), sect. IV.

le cadre des catégories approuvées par le Gouvernement israélien, leur retour est empêché ou retardé sans raison.

152. Je regrette de devoir relever un autre élément de discrimination dans les commentaires internationaux sur l'affaire du Moyen-Orient. Une campagne intense a été déclenchée au sujet des résidents de la rive occidentale qui, à la suite de la guerre gratuitement menée par le roi Hussein, ont traversé le Jourdain sans la moindre contrainte. Ils sont actuellement libres de leurs mouvements et des milliers d'entre eux sont revenus, d'autres milliers ont également été autorisés à revenir. Mais le silence est presque total au sujet des communautés juives dont, plus spécialement en Egypte, les membres ne sont pas libres de se déplacer, tenus qu'ils sont dans des conditions particulièrement cruelles dans des camps de concentration, sans aucune raison ni nécessité, par pure méchanceté. Le fait que les intérêts religieux universels des juifs aient pu être violés pendant tant d'années par la Jordanie sans que cela soulève la moindre protestation internationale, et qu'en outre les victimes juives d'une guerre provoquée par l'Egypte puissent ainsi souffrir au milieu du silence international, prend une grave signification à la lumière d'une expérience historique particulière qui remonte à bien des siècles en arrière.

153. Dans une communication récemment adressée au Secrétaire général, j'ai commenté la situation actuelle à Jérusalem. Je ne peux pas penser sans indignation à la politique pratiquée au cours de l'occupation et de l'annexion jordaniennes. J'ai éprouvé un choc lorsque j'ai vu, de mes propres yeux, les destructions et les sacrilèges subis par les institutions religieuses juives et à la pensée que le principe de l'accès aux Lieux saints des trois religions avait été violé aussi longtemps d'une manière éhontée. Ceux qui, dans les années à venir, liront les documents et les annales des Nations Unies seront stupéfaits de ne pas y trouver un seul mot de critique contre un régime qui a fait de Jérusalem une frontière militaire séparant les citoyens en deux camps hostiles et qui, en obstruant l'accès, a profané certains des sanctuaires les plus nobles et les plus sacrés dans l'histoire de l'humanité. Après 20 années sordides de division, de guerre et de sacrilège, l'unité, la paix et la certitude d'accéder aux Lieux saints règnent maintenant. Il reste encore des problèmes à résoudre à Jérusalem. Comme nous l'avons fait ressortir dans notre communication, la situation actuelle, qui résultait directement de l'agression jordannienne, ne forclot ni ne prescrit la possibilité d'un accord négocié sur les aspects importants de la question de Jérusalem qui ont toujours été à l'origine de l'intérêt universel qui s'est manifesté envers cette cité.

154. Mon gouvernement et ma délégation ont étudié avec soin le discours fait par M. Gromyko, ministre des affaires étrangères, dans le débat général [1563ème séance]. Au cours de sa cinquième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale a catégoriquement rejeté toutes les accusations, allégations et propositions que lui avait soumises l'Union soviétique. En fait, pour sa politique et ses idées, l'Union soviétique n'a recueilli pratiquement aucun appui en dehors des groupes soviétique et arabe.

Un éminent représentant du groupe de l'Amérique latine a parlé d' "une résolution soviétique extrémiste et ridicule". En vérité, la théorie soviétique d'une prétendue "agression" israélienne était si outrée que seuls la Bulgarie et deux autres membres du Conseil de sécurité l'ont appuyée. Il est donc surprenant de voir M. Gromyko revenir ici nous présenter la même marchandise qui avait été rejetée par cet organe il y a quelques semaines.

155. La tension qui a éclaté au Moyen-Orient le 5 juin dernier était dans une grande mesure de fabrication soviétique. Pendant plus de 10 ans, l'Union soviétique a entrepris et développé un vaste programme d'exportation d'armes uniquement vers les Etats arabes, ce qui eut pour résultat l'escalade dans le nombre et le pouvoir de destruction des armes au Moyen-Orient. Pendant 14 ans, le Gouvernement soviétique a empêché le Conseil de sécurité, apparemment par principe, de jamais exprimer la moindre critique d'un acte d'hostilité quelconque de la part des Arabes contre Israël. Le refus de libre passage par le canal de Suez, l'obstruction violente contre tout développement légitime des voies d'eau, l'assassinat d'Israéliens en territoire israélien par des éléments arabes infiltrés, le patronage, par la Syrie, d'infiltrations de terroristes — tout cela s'est passé sous l'aile protectrice du veto soviétique. Pas une parole n'a été prononcée publiquement par l'Union soviétique depuis plusieurs années sur le devoir qu'ont les Etats voisins de respecter la souveraineté et la sécurité d'Israël. Et, selon le président Nasser, ce fut un rapport soviétique sur des concentrations inexistantes de troupes israéliennes à la frontière syrienne qui influença la décision de la République arabe unie de masser ses troupes dans le Sinai et de faire renvoyer la Force des Nations Unies. Il y a là une culpabilité sérieuse et effrayante. Durant les premières semaines des récentes hostilités, la presse soviétique, qui ne résiste pas toujours à l'influence gouvernementale, a publié une série de caricatures dépeignant Israël dans des clichés antisémites monstrueux qui rappellent le *Stürmer*. Le 6 septembre, la *Pravda Ukrainy* a publié une violente attaque contre la religion juive et sa conception de la divinité.

156. La politique partielle de l'une des puissances auxquelles incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales a donc servi à aggraver les haines et les rancœurs parmi les peuples du Moyen-Orient. Dans de nombreux pays, des écrivains, des intellectuels et des dirigeants socialistes et communistes ont exprimé un fort désir de voir l'Union soviétique adopter au Moyen-Orient une politique mieux équilibrée et manifester un respect plus grand pour les liens culturels et les solidarités spirituelles qui unissent les communautés juives à travers le monde, y compris celles qui vivent en Union soviétique.

157. Dans son intervention [1563ème séance], M. Gromyko a dit en fait que la meilleure façon de favoriser la paix était de rétablir les conditions qui avaient conduit à la guerre; sa dénonciation d'Israël va à l'encontre des sentiments passionnés de l'opinion progressiste dans tous les pays, y compris les pays de l'Europe orientale. Pas une parole du Ministre

des affaires étrangères soviétique n'a pu suggérer une modification quelconque de la politique arabe extrémiste envers Israël. M. Gromyko n'a lancé aucun appel pour que soient abolies les pratiques de belligérance, pour la libre navigation des navires et cargaisons israéliens, pour que soit négociée ou conclue la paix entre les Etats arabes et Israël. Parlant pour un pays qui, au cours des 20 dernières années, a étendu son territoire sur de vastes régions d'Europe en invoquant la sécurité, M. Gromyko semble s'indigner à l'idée qu'un système viable de sécurité et des accords permanents de frontière seraient appliqués au Moyen-Orient, pour la première fois, par la voie de négociations et d'accords mutuels. Enfin, l'Union soviétique, qui a dépassé tous les autres Etats Membres quant au nombre des résolutions de l'Assemblée auxquelles elle a refusé de se soumettre, a offert ses services pour imposer des sanctions contre Israël parce que ce pays ne s'est pas soumis passivement aux bombardements jordaniens de Jérusalem et a établi des services unifiés et égaux dans la cité contre l'invasion illégale de laquelle par la Jordanie M. Gromyko lui-même avait parlé avec tant d'éloquence en juillet 1948 devant le Conseil de sécurité<sup>8/</sup>.

158. N'est-il pas malheureux, je dirai même incongru, que le cinquantième anniversaire de la révolution d'Octobre soit assombri par une politique soviétique d'hostilité envers un petit peuple qui a réalisé son indépendance en bénéficiant de l'appui ferme de l'Union soviétique, une nation qui a souffert d'indicibles angoisses pendant les 10 années d'Hitler et qui maintenant voit son dernier espoir d'identité et de survie se heurter à un défi et à une attaque aussi persistants?

159. Sûrement, le désir de l'Union soviétique d'être reconnue partout comme une puissance pacifiste et progressiste exige une politique moins hostile à la sécurité d'Israël et à ses droits légitimes, une politique plus respectueuse de la culture juive et de l'héritage spirituel de cette culture en Union soviétique et dans le monde. Si l'anniversaire de la révolution d'Octobre devait inaugurer la révision de cette politique, les perspectives internationales en seraient considérablement transformées et cet anniversaire lui-même deviendrait un événement politique positif.

160. La délégation d'Israël suivra avec la plus grande attention la prochaine discussion sur la définition de l'agression; cette discussion ne part pas maintenant de zéro; il existe déjà des critères acquis acceptés par presque tous les Etats épris de paix. La guerre arabe officielle contre Israël, qui entre maintenant dans sa vingtième année, offre de nombreux exemples que l'Union soviétique et Israël devraient être en mesure d'évaluer de même façon.

161. En premier lieu, il y a l'utilisation de la force armée à travers une frontière dans l'intention de détruire un Etat souverain. Le 7 juillet 1948, M. Gromyko dénonçait au Conseil de sécurité ce qu'il appelait "une agression et des opérations militaires contre l'Etat juif"<sup>9/</sup> perpétrées par l'armée

d'invasion de la Transjordanie. Le 21 mai de la même année, M. Gromyko avait également exprimé:

"... l'étonnement que lui cause l'attitude adoptée par les Etats arabes... tout particulièrement de voir que ces Etats — ou du moins certains d'entre eux — se sont décidés à envoyer des troupes en Palestine et à prendre des mesures militaires dans le but d'anéantir le mouvement de libération nationale qui se manifeste dans ce pays<sup>10/</sup>."

162. Nous ferions bien de nous rappeler que la tension actuelle au Moyen-Orient n'est que la séquelle non encore épuisée de cette première agression. Il est aussi vrai aujourd'hui que ce l'était en juillet 1948 que le fait de concevoir ou d'exécuter des opérations destinées à liquider un Etat souverain représente en soi une agression. Il en est de même pour l'immixtion par subversion dans les affaires d'Etats souverains.

163. Israël affirme sa solidarité avec la résistance des Etats américains, comme il ressort de leurs conférences périodiques, aux politiques interventionnistes et aux actes de subversion menés contre le Venezuela, la Bolivie et d'autres Etats américains sous le couvert fallacieux d'une libération.

164. Mais il existe sur la définition de l'agression un document qui s'applique fort bien au contexte de la crise du Moyen-Orient. Voici un extrait d'un projet de convention sur la définition de l'agression présenté il y a quelques années par l'Union soviétique, à la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies:

"1. Sera reconnu pour agresseur dans un conflit international l'Etat qui, le premier, aura commis l'une des actions suivantes:

"..."

"e) Qui aura établi le blocus naval des côtes ou des ports d'un autre Etat;

"f) Qui aura donné son appui à des bandes armées qui, formées sur son territoire, auront envahi le territoire d'un autre Etat, ou qui aura refusé, malgré la demande de l'Etat envahi, de prendre sur son propre territoire toutes les mesures en son pouvoir pour priver lesdites bandes de toute aide ou protection;

"..."

"6. Aucune considération d'ordre politique, stratégique ou économique; ni le... refus de reconnaître [à l'Etat attaqué] les caractères distinctifs d'un Etat ne pourront servir à justifier l'agression [telle que celle mentionnée ci-dessus]<sup>11/</sup>."

165. Qui a imposé au Moyen-Orient un blocus naval des côtes ou du port d'un autre Etat? L'Egypte ou Israël? Qui au Proche-Orient a donné son appui à des bandes armées qui, formées sur son territoire, auront envahi le territoire d'un autre Etat ou qui aura refusé de prendre sur son propre territoire toutes les mesures en son pouvoir pour priver lesdites bandes de toute aide et protection? La Syrie ou

<sup>8/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Nos 93-95, 330ème à 336ème séance.

<sup>9/</sup> Ibid., No 93, 331ème séance.

<sup>10/</sup> Ibid., No 71, 299ème séance.

<sup>11/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Supplément No 16, annexe II, document A/AC.77/L.4.

Israël? Qui a cherché à justifier ses actes en affirmant que l'Etat ainsi attaqué n'avait pas les signes distinctifs d'un Etat? Israël ou les Etats arabes?

166. N'y a-t-il pas un écart considérable entre les critères théoriques de l'Union soviétique sur l'agression et le refus de les appliquer à la politique des Etats arabes envers Israël? C'est là le cœur du problème. A quoi bon élaborer des principes généraux s'ils ne sont pas appliqués de façon objective à des cas particuliers? La discussion sur la question proposée par l'Union soviétique doit donc être chaleureusement accueillie. La définition de l'agression est pour nous d'une profonde importance historique et morale. Tout ce que la Commission compétente aura à faire, c'est énumérer ce qu'Israël a fait de la part des Etats arabes depuis 20 ans. Elle aura alors un projet complet et détaillé de convention sur la définition de l'agression.

167. Dans les commissions appropriées, ma délégation s'efforcera de favoriser le règlement pacifique des différends, le progrès accéléré des sociétés en voie de développement, la défense et le renforcement des droits de l'homme et l'élimination du colonialisme, du racisme et de la discrimination religieuse et ethnique. Dans nos épreuves nationales, nous devons tous rester fidèles à notre vocation internationale. En vérité, la tragédie de la vie actuelle au Moyen-Orient provient du détournement inutile vers la lutte régionale des énergies vitales que l'on aurait dû mettre au service des grandes causes humaines.

168. Depuis près de 20 ans, les Nations Unies discutent les questions découlant du refus obstiné d'admettre et de reconnaître les droits souverains de l'un de leurs Membres. C'est la cause principale et l'unique origine du conflit. Le conflit n'ayant qu'une seule cause, il n'a aussi qu'une seule solution. La simple décision de négocier un règlement pacifique laisse entrevoir la perspective de résoudre des problèmes politiques, territoriaux, humanitaires et de sécurité qui ne seront jamais résolus par-dessus le fossé d'une séparation boudeuse. Les Nations Unies serviront la cause des plus profondes vérités internationales si elles invitent les nations du Moyen-Orient à faire face à leurs responsabilités inévitables pour modeler l'avenir de leur commune région.

169. Les chocs et les épreuves de l'an passé ont ajouté une dimension nouvelle à l'expérience d'Israël. Ils ont également rappelé au monde ce qu'est l'enjeu dans la survie de notre nation. L'histoire nous parle à travers les siècles. L'humanité civilisée ne saurait oublier Israël sans renier sa propre jeunesse. La première nécessité, c'est de résister avec plus de vigueur et d'audace aux politiques qui contestent le fait essentiel de la souveraineté d'Israël et de son droit à la paix et à la sécurité. Il s'agit ensuite de savoir si les nations arabes et israélienne, qui ont joué un rôle primordial dans l'évolution spirituelle de l'homme, peuvent dépasser leur conflit pour se consacrer à un avenir créateur. Si les organes internationaux et les nations amies peuvent garder cette idée présente à l'esprit, alors l'année écoulée aura peut-être vu la dernière de nos guerres régionales et la première lueur de notre paix future.

170. M. N'JIE (Gambie) [traduit de l'anglais]: J'ai un vif plaisir, Monsieur le Président, à ajouter mes chaleureuses et sincères félicitations personnelles et celles de la délégation de la Gambie aux hommages nombreux et bien mérités que vous avez reçus de tant d'autres représentants à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale pour la vingt-deuxième session. Permettez-moi de dire que nul plus que vous ne méritait cet honneur; c'est un sujet de profonde satisfaction pour ma délégation que de constater que votre contribution bien connue à la cause de la paix et aux idéaux de notre organisation a été aujourd'hui reconnue comme elle devait l'être.

171. Qu'il me soit également permis de féliciter votre prédécesseur immédiat, l'ambassadeur Pazhwak, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les délibérations de l'Assemblée générale pendant la vingt et unième session. La session n'était pas facile; mais au milieu des pressions et des tensions d'une période difficile, l'ambassadeur Pazhwak a toujours su s'acquitter de ses fonctions avec sagesse, tact et impartialité, ce qui lui a acquis pour toujours la reconnaissance de notre organisation.

172. La discussion générale à la session d'automne de l'Assemblée générale nous donne traditionnellement l'occasion de faire le point et de nous livrer à l'introspection. C'est aussi l'occasion pour les délégations qui le souhaitent de soumettre à l'Assemblée leur façon de penser et leurs formules pour résoudre les problèmes internationaux. Je m'efforcerais, aussi succinctement et aussi clairement que possible, d'indiquer la position de mon gouvernement sur certaines des questions dont nous aurons à traiter au cours de cette session.

173. Malgré le pessimisme qui a marqué le début de cette session et qui a trouvé dans une certaine mesure un écho dans le rapport annuel du Secrétaire général [A/6701], je voudrais dire que la vingt et unième session a, à son crédit, beaucoup de réalisations positives dont elle peut se féliciter. Nous avons tendance à considérer nos succès et nos réalisations comme allant de soi et à souligner et ruminer nos échecs. Si nous ne voulons pas nous laisser aller au découragement, il serait salutaire d'examiner de même façon nos échecs et nos succès.

174. Mon gouvernement est certain que les Nations Unies ont obtenu des résultats à Chypre et au Cachemire, et nous espérons ardemment que ce n'est que le début de ce qui sera une solution durable aux problèmes dans ces deux régions.

175. Le Gouvernement de la Gambie attache l'importance qu'elle mérite à la non-prolifération des armes nucléaires et se félicite donc des dernières mesures prises en ce sens par les Etats-Unis et l'Union soviétique qui ont présenté des textes identiques de traité de non-prolifération. Nous pouvons maintenant envisager de nouveaux progrès vers un désarmement général complet sous contrôle international efficace.

176. Il est satisfaisant de constater la coopération croissante entre les Etats Membres en ce qui concerne la fourniture et l'échange d'informations sur les activités dans l'espace extra-atmosphérique. Nous

devons maintenant aller de l'avant et préparer des projets d'accords internationaux sur l'assistance et nous devons élaborer un droit international pour l'espace extra-atmosphérique.

177. L'Afrique du Sud continue d'appliquer sa politique inhumaine et répugnante d'apartheid au mépris total de l'opinion publique mondiale. Il faut déplorer que, contrairement aux résolutions du Conseil de sécurité et de cette assemblée, certains Etats continuent à accroître leurs investissements en Afrique du Sud et leur commerce avec ce pays. Si nous voulons que le Gouvernement Vorster renonce à sa politique d'apartheid, il faut que tous les Etats coopèrent aux mesures décidées ici et en particulier à l'application de la résolution 2054 (XX) du 15 décembre 1965 qui demande l'application de sanctions au titre du Chapitre VII de la Charte.

178. De l'autre côté du tableau, je suis sûr que nous constatons tous avec satisfaction l'aide accrue qui est donnée aux victimes de la répression en Afrique du Sud et le succès du Programme de formation établi par le Secrétaire général conformément à la résolution 191 du Conseil de sécurité du 18 juin 1964.

179. Le fait que le Gouvernement portugais ne s'est pas conformé, ou plus exactement qu'il a refusé de se conformer aux résolutions passées du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale lui demandant de reconnaître le droit des peuples sous son administration à la libre détermination et à l'indépendance, les actes de répression commis chaque jour contre nos frères dans les territoires sous domination portugaise et les nombreuses violations par les troupes portugaises de l'intégrité territoriale des pays indépendants d'Afrique contigus aux territoires tenus par les Portugais, constituent une menace grave et permanente à la paix et à la sécurité internationales. Comme celle de l'Afrique du Sud, cette situation exige une action énergique et concertée au titre du Chapitre VII de la Charte. Mon gouvernement a toujours coopéré à toutes les mesures appliquées à cet effet.

180. Pour ce qui est du problème de la Rhodésie, la politique de la Gambie est claire et constante. Tout en maintenant que c'est au Gouvernement britannique qu'incombe la responsabilité primordiale de renverser le régime rebelle de Ian Smith de rétablir la légalité et de préparer la voie à l'indépendance et au règne de la majorité, mon gouvernement a toujours pensé que l'usage de la force ne doit pas être exclu. Nous reconnaissons toutefois les difficultés et les dangers qui pourraient découler d'une intervention armée en Rhodésie non seulement pour le Royaume-Uni mais plus encore pour les voisins de la Rhodésie. La Gambie a loyalement coopéré à l'application des sanctions obligatoires, mais il est maintenant évident que celles-ci n'ont pas eu le résultat désiré. Il est temps que le Gouvernement britannique envisage d'autres moyens de mettre fin à la rébellion en Rhodésie soit seul, soit par une action concertée avec les Nations Unies.

181. L'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies a été débattue dans cette assemblée pendant de nombreuses années déjà. Nous appuyons ceux qui estiment que le passé d'agression et d'intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats de la République populaire de Chine, son mépris avoué

pour la Charte et les buts des Nations Unies ne la recommandent guère à l'admission dans notre organisation mondiale. Mais, par souci de paix mondiale, le Gouvernement de la Gambie ne s'opposerait pas à l'admission de la République populaire de Chine, car nous pensons qu'il y a assez de place à l'ONU pour les deux Chines. Toutefois, nous n'appuierons jamais une résolution qui demanderait l'admission de la République populaire de Chine, d'une part, et l'expulsion de la République de Chine, de l'autre.

182. Mon gouvernement est convaincu que le problème du Viet-Nam est de ceux qui ne se prêtent pas à une solution militaire. Seule une solution politique pourra ramener la paix chez les peuples si éprouvés et si malheureux de cette région troublée. Il convient de regretter que, jusqu'à présent, toutes les tentatives faites pour amener les parties au conflit à négocier aient échoué. Mon gouvernement estime que les efforts doivent se poursuivre pour amener les parties à la table de conférence.

183. Malgré tous les efforts déployés par cette organisation pour empêcher un affrontement, les hostilités ont éclaté à nouveau entre Israël et les pays arabes le 5 juin dernier. Encore que, comme les événements l'ont prouvé, les Nations Unies n'aient pas été en mesure de prévenir l'affrontement, elles se sont néanmoins une fois encore avérées utiles en amenant rapidement un cessez-le-feu. Aussi bien au Conseil de sécurité qu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, il n'a pas été possible d'élaborer une solution acceptable pour les deux parties. L'attitude de mon gouvernement dans ce problème est dictée par son respect pour deux principes énoncés et acceptés par cette organisation: le règlement pacifique des différends et la reconnaissance et la protection de la souveraineté et de l'indépendance des Etats Membres. La préoccupation de ma délégation au cours des discussions difficiles et prolongées sur cette situation était d'aider à arriver à une solution à la fois équitable et acceptable et qui permet de rétablir la paix et l'harmonie dans cette partie du monde. Cela n'a pas été possible, mais mon gouvernement n'a pas abandonné l'espoir qu'en fin de compte la raison prendra le pas sur l'émotion et que la paix et la sécurité reviendront chez les peuples du Moyen-Orient.

184. Le Programme de développement des Nations Unies qui combine le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique continue à fournir une contribution vitale à l'amélioration de l'économie dans les pays en voie de développement. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, créée récemment, offre également des perspectives très encourageantes pour le développement industriel accéléré des pays en voie de développement. Le fossé toujours plus large entre les nations riches et avancées, d'une part, et les pays en voie de développement de l'autre, la détérioration des termes de l'échange et du commerce entre ces pays sont des questions qui demandent un examen urgent et des solutions positives sur l'initiative de cette organisation mondiale. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a ici une tâche spéciale. Mon gouvernement estime que les Nations Unies doivent pousser à prendre un plus vif

intérêt en ce qui concerne l'assistance dans les relations économiques entre les pays industriellement développés et les pays en voie de développement producteurs de matières premières. A un moment où s'accroît le besoin d'une telle assistance, il est attristant de constater que le volume de cette assistance de la part des pays donateurs est en diminution. Le problème est rendu plus grave encore par le fait que les pays producteurs de matières premières souffrent des effets d'une détérioration continue des termes du commerce.

185. De tout ce que je viens de dire, il ressort que cette organisation persévère dans ses efforts et, dans une grande mesure, réussit à rendre la vie meilleure sur notre planète. Bien que les résultats eussent pu être meilleurs, il est indéniable qu'une fois encore les prophètes de malheur se sont trompés. Cela ne signifie pas que nous devions nous reposer sur nos lauriers. La situation en République démocratique du Congo, où des mercenaires étrangers menacent la souveraineté du pays, la situation au Nigéria menacé par la sécession et la désintégration doivent faire l'objet de nos réflexions. Je suis convaincu qu'il y a pour nous tous une leçon à en tirer.

186. En ce qui concerne le Nigéria, bien que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Fédération doivent être respectées et le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats reconnu, mon gouvernement estime que la situation est arrivée à un stade où il faudrait examiner la possibilité d'une forme quelconque de médiation internationale.

187. La présence de mercenaires étrangers en territoire congolais constitue une menace et un affront à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Toute l'assistance nécessaire doit être donnée au Gouvernement de Kinshasa pour éliminer cette menace.

188. Je voudrais dire quelques mots de la politique étrangère de mon pays. Reconnaisant l'importance de l'Etat, pris individuellement, dans la recherche collective de la paix, le Gouvernement de la Gambie poursuit une politique de non-alignement. Pour nous, cela signifie simplement la liberté de prendre position sur les diverses questions selon notre conscience, sans influence de l'extérieur. Nous croyons fermement à l'unité de l'Afrique et à toutes les possibilités qu'elle recèle en faveur de la paix mondiale. Nous croyons aussi à la coopération régionale, comme l'a prouvé la conclusion, au mois d'avril dernier, d'un Traité d'association entre mon pays et la République voisine du Sénégal. Ce Traité, qui prévoit des réunions annuelles des chefs de gouvernement, ainsi que la création d'un secrétariat permanent au service du Comité ministériel interétats, organe principal de coopération, est un témoignage de la volonté qu'ont les peuples du Sénégal et de la Gambie de régler ensemble leurs problèmes communs.

189. Nous voulons vivre dans la paix et coopérer avec nos voisins, et par ailleurs, mon pays continuera d'appuyer les Nations Unies. Je dois dire cependant que notre appui efficace dépendra de ce que nous pourrions ou non rester membre de cette organisation. Etant donné la cotisation imposée à la Gambie, la

chose paraît, à dire le moins, douteuse. A maintes reprises, nous avons fait des représentations, non seulement à cette organisation, mais aussi à l'Organisation de l'unité africaine et aux divers organismes du Commonwealth au sujet de la contribution imposée à la Gambie dans ces organisations. Nous sommes convaincus que ces barèmes et échelles de contributions reposent sur des critères et des données qui ne tiennent aucun compte des circonstances dans des petits pays déshérités tels que la Gambie. Nous contestons l'équité d'une règle qui applique à la Gambie un taux minimum fixé pour des pays bien plus grands et bien plus riches. Nos représentations ont été entendues dans une certaine mesure à l'Organisation de l'unité africaine et dans les organismes du Commonwealth auxquels nous appartenons. J'espère qu'elles seront bien accueillies ici, et qu'ainsi la Gambie pourra continuer à jouer son rôle et à honorer ses obligations dans le concert des nations.

190. Je ne saurais terminer cette déclaration sans rendre un hommage particulier à notre Secrétaire général, U Thant, pour les services éminents qu'il a rendus et continue de rendre à notre organisation et au monde entier par son dévouement aux idéaux de notre Charte et par ses efforts inlassables en vue du règlement des différends internationaux.

191. Lorsque le Premier Ministre de mon pays a eu l'honneur de prendre la parole devant cette assemblée, à l'occasion de l'admission de la Gambie au sein de l'Organisation en 1965 [1332ème séance], il a fait observer que les Nations Unies devenaient chaque année une force de plus en plus puissante au service du maintien de la paix mondiale et il a laissé entendre qu'il convenait de tout faire pour maintenir et consolider l'efficacité de l'Organisation, en tant qu'instrument ayant pour but d'améliorer le sort de l'humanité. C'est dans cet esprit qu'il s'est engagé au nom de la Gambie à appuyer toute cause que l'Organisation ferait sienne et qui tendrait à favoriser la valeur personnelle de l'individu dans la communauté de tous les peuples.

192. Je réitère ici aujourd'hui la foi entière de mon pays dans les Nations Unies et dans tout ce qu'elles représentent et, au nom de la Gambie, je m'engage à appuyer sans réserve cette grande organisation et à lui assurer notre entière coopération.

193. Le PRESIDENT: Le représentant de la Syrie a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

194. M. DAOUDY (Syrie) [traduit de l'anglais]: A entendre M. Eban parler de la paix au Moyen-Orient, on est stupéfait de voir combien peu de cas lui-même et son gouvernement font de la dignité de cette organisation et des Etats Membres qui la composent. C'est un triste aspect de l'état de choses actuel dans la communauté internationale que l'homme qui représente les forces de l'agression et du génocide ose venir s'adresser à l'Assemblée générale des Nations Unies et lui donner des leçons sur la moralité, sur le règne du droit et l'application de la Charte des Nations Unies.

195. Qu'il me suffise de mentionner ce que, de Jérusalem, le New York Times et d'autres organes

d'information nous apprennent aujourd'hui même, à savoir que les autorités d'Israël ont décidé de créer des colonies juives sur la rive occidentale du Jourdain occupée et en territoire syrien occupé. Dans une dépêche en provenance de Jérusalem, le correspondant du New York Times déclare ce qui suit:

"Le Premier Ministre Levi Eshkol a annoncé ce soir pour la première fois les plans concrets pour le peuplement de territoires pris aux Arabes au mois de juin.

"Il a dit que l'ensemble des colonies Etzion construit sur la rive occidentale du Jourdain avant la guerre de 1948 allait y être réinstallé dans un proche avenir.

"Il avait été annoncé précédemment que plusieurs membres du Nahal, organisation de jeunesse patronnée par l'armée, commenceront à travailler à l'établissement d'une colonie dans la partie septentrionale des collines syriennes occupées, près du village de Baniyas."

196. Il est très significatif que les autorités de Tel-Aviv, qui savaient à quel moment leur Ministre des affaires étrangères parlerait devant l'Assemblée générale des Nations Unies, aient choisi ce même jour pour faire part de leur dessein sinistre d'amener leur population dans les territoires occupés. Ce qui ajoute encore à l'acte méprisable d'agression, qui dure depuis une centaine de jours, contre les pays arabes, c'est bien le choix du moment de la déclaration de M. Abba Eban, faite quelques heures seulement après que cette décision eut été prise par les autorités de Tel-Aviv.

197. Qui pourrait douter encore de ce que nous disons depuis des années à propos d'Israël et du but véritable de sa création? Qui pourrait décrire cet acte d'occupation et d'expansion en d'autres termes que ce qu'il est réellement, à savoir un tragique réveil du néo-nazisme dans notre partie du monde? En quoi de tels actes diffèrent-ils de ce qu'Hitler a fait contre la Tchécoslovaquie, la Pologne et d'autres pays européens et qui a entraîné la seconde guerre mondiale? Le sionisme marche sur les traces du nazisme, cette autre philosophie fondée sur l'intimidation, l'agression, l'occupation et l'expulsion de populations hors de leurs terres.

198. C'est bien là ce qu'Israël n'a cessé de faire contre les Etats arabes depuis qu'il a été imposé en Palestine contre la volonté de ses habitants légitimes. Son bilan depuis 20 ans a été marqué par trois guerres totales et un grand nombre d'actes d'agression de l'autre côté des lignes de démarcation. Le résultat de cette aventure tragique a été la déposssession de presque toute la population de Palestine

et la création d'un foyer permanent de tension au Moyen-Orient.

199. Aujourd'hui, M. Eban vient nous parler ici des intentions pacifiques de son gouvernement, le jour même où le foyer ancestral de nos populations sur le plateau syrien et la rive occidentale du Jourdain sont sur le point d'être occupés à titre permanent par des colons venus des quatre coins de la terre. Si cette assemblée avait défendu la Charte de notre organisation et condamné le génocide commis pendant la guerre de juin dernier, Israël aurait hésité avant de lancer ce nouveau défi à la communauté internationale.

200. Une fois de plus, nous répétons que si Israël n'avait pas reçu des encouragements de la part de ses protecteurs et bienfaiteurs en Occident, en particulier aux Etats-Unis, nous ne serions pas aujourd'hui témoins de l'affront porté à la dignité de notre organisation.

201. Pour notre part, nous sommes obligés de dénoncer ces actes répétés de néo-nazisme et nous n'accepterons ni n'admettrons jamais qu'un agresseur puisse récolter les fruits de son agression. Mais, que cette organisation ne se méprenne pas: ce qu'Israël commet à l'heure actuelle dans l'impunité — à moins que ce ne soit condamné et réparé — sera copié et se répétera partout ailleurs dans le monde. Que chacun de nous se rappelle que l'occupation de territoire arabe par Israël, l'expulsion de ses habitants et l'afflux de colons étrangers pour les remplacer constituent une bombe à retardement dirigée non seulement contre la sécurité et le bien-être des pays arabes, mais contre chacun des membres des Nations Unies et contre la communauté internationale. Que cette assemblée se souvienne du prix que l'humanité a dû payer pour sa carence à agir lorsque le fascisme et le nazisme ont commencé l'invasion de territoires étrangers au mépris de toutes les normes des valeurs humaines et des règles du droit international. Souvenons-nous de tout cela, de crainte que les générations futures ne disent que les Nations Unies n'ont pas eu le courage d'agir en 1967 face à un acte de banditisme et de génocide international. C'est exactement de la même façon que la Société des Nations s'est comportée dans les années 1930. Les résultats de cette conduite impardonnable et inoubliable ont été trop tragiques et trop désastreux pour s'effacer facilement des cœurs et des esprits des générations suivantes.

202. Ma délégation se réserve le droit d'intervenir à nouveau pour répondre en détail au discours que nous venons d'entendre du représentant des forces occupantes de Tel-Aviv.

*La séance est levée à 18 h 25.*